



1957-2007

LE CIRIEC
UN DEMI-SIÈCLE EN BELGIQUE
HISTOIRE D'UN TRANSFERT
DES BORDS DU LAC LÉMAN
AUX RIVES DE LA MEUSE





POLITIQUE SCIENTIFIQUE
FEDERALE

FEDERAAL
WETENSCHAPSBELEID



RÉGION WALLONNE

Avec le soutien de la Présidence
du Gouvernement wallon

Avec le soutien de la Ministre
de la Recherche de la Région wallonne

Avec le soutien du Ministre de l'Economie,
de l'Emploi, du Commerce extérieur et du
Patrimoine



Avec le soutien du Ministre
de la Recherche scientifique
de la Région de Bruxelles-Capitale

Met de steun van de Minister
van Wetenschappelijk Onderzoek
van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

With the support of the Minister
of Scientific Research
of the Brussels Capital Region



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
WALLONIE | BRUXELLES



DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT



Province de Liège

ethias



L'ASSOCIATION LIÉGEOISE DU GAZ



multiPHARMA



DEXIA







1957 - 2007

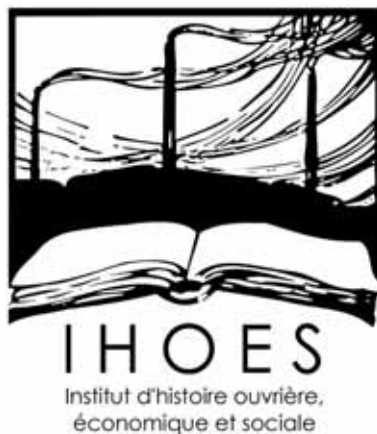
LE CIRIEC : UN DEMI-SIÈCLE EN BELGIQUE

HISTOIRE D'UN TRANSFERT DES BORDS
DU LAC LÉMAN AUX RIVES DE LA MEUSE



Remerciements

L'IHOES tient à remercier particulièrement trois « anciens » du CIRIEC : Germaine Calame, Yvonne Gélard et Roger Ramaekers, ainsi que MM. Paul Delbouille, Éric Geerkens et Pierre Haverland qui, par leur témoignage, leur mise à disposition de documents ou par leur relecture critique ont permis d'enrichir le présent texte. Notre gratitude va également à toute l'équipe du CIRIEC pour sa disponibilité et son efficacité.



Crédits photographiques :

Germaine Calame ; CARHOP ; CIRIEC ; *Coopérateur suisse* ; Paul Delbouille ; Fonds Desarcy-Robyns - Musée de la Vie wallonne (Province de Liège) ; Pierre Haverland ; IHOES.

Toutes les personnes citées dans le présent texte sont reprises dans la liste située en fin d'ouvrage avec la mention, à titre indicatif, de leur(s) principale(s) fonction(s).



Impression :
Chauveheid
rue Saint-Laurent, 1-3
BE - 4970 Stavelot

Graphisme :
INFOREF asbl
rue E. Wacken, 1B
BE - 4000 Liège

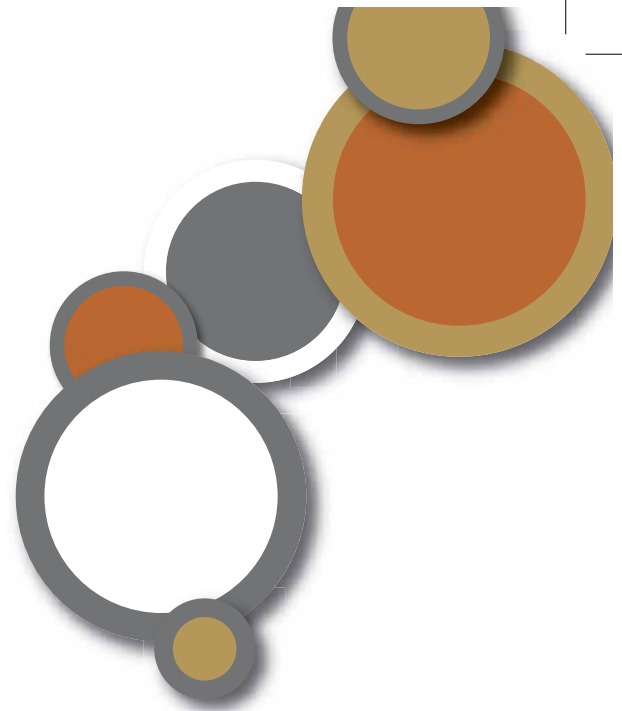
ISBN : 978-2-9600129-1-0

© CIRIEC asbl, Liège, 2007.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	9
Introduction	13
I. Le CIRIEC : des débuts modestes à la reconnaissance internationale (1947-1953)	13
1. Contexte de création et objectifs	13
2. Les premières années (1947-1953)	16
3. Le congrès de Genève et la reconnaissance du CIRIEC au niveau international	19
II. Les débuts du CIRIEC en Belgique (1949-1957)	24
1. La section provinciale liégeoise du CIRIEC (1949-1951)	24
2. Création officielle de la section belge	28
3. Le II ^e Congrès international d'économie collective (Liège, 17-20 septembre 1955)	32
4. La réorganisation, prélude au développement	36
III. La question du transfert du siège du CIRIEC international (1954-1957)	40
1. Les raisons du transfert et la première tentative (1954)	40
2. Liège s'impose comme futur siège du CIRIEC international	42
A. Aperçu des sections nationales du CIRIEC en 1956	43
B. Arguments en faveur de Liège	48
3. La décision du transfert	51
IV. Vers la pérennité de l'œuvre d'Edgard Milhaud (1957-1961)	53
1. Les problèmes juridico-financiers	53
2. Les activités du CIRIEC de Puteaux à Vienne (1957-1961)	56
3. Le passage du CIRIEC et des <i>Annales</i> entre des mains belges	62
Conclusion	69
Liste des abréviations	70
Liste des personnes citées dans le texte	72





PRÉFACE

Le siège du CIRIEC est établi en Belgique (Liège) depuis 50 ans. C'est en effet en mai 1957, dans le cadre du III^e Congrès du CIRIEC à Paris (Puteaux) que les membres de l'assemblée générale du CIRIEC ont décidé de transférer le siège de l'organisation internationale de Genève à Liège, confiant à sa section belge le soin d'organiser le secrétariat permanent de l'association internationale.

Cet anniversaire coïncide avec les 60 ans du CIRIEC lui-même et précède de peu la célébration du centenaire de notre revue, les *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, fondée en 1908 à Genève par Edgard Milhaud. Pour fêter dignement ce jubilé, la section belge s'est proposée d'organiser un colloque international en novembre 2007 et d'éditer une brochure retraçant les débuts du CIRIEC et de sa section en Belgique ainsi que les circonstances et les conséquences du transfert du siège de Genève à Liège. Nous croyons en effet essentiel de conserver la mémoire des idéaux et des enjeux passés ainsi que les traces de celles et ceux dont la contribution et l'engagement ont été déterminants.

La réalisation de la brochure a été confiée à l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES, Seraing) et plus particulièrement à l'un de ses responsables, Ludo Bettens. Nous tenons à les remercier pour la qualité du travail effectué. Le travail d'historien ainsi réalisé permettra au lecteur

averti de mesurer le chemin parcouru depuis 50 ans. Si la réalité du CIRIEC d'aujourd'hui, de ses treize sections nationales, de son réseau scientifique, est la conséquence directe des décisions prises il y a un demi-siècle, notre organisation internationale n'a cessé de s'adapter à de nouveaux défis, de répondre à de nouvelles demandes, de mobiliser de nouveaux moyens sans pour autant renoncer à ses missions fondatrices : être un lieu d'échange, de rencontre, d'analyse et de diffusion sur les différentes organisations économiques poursuivant l'intérêt général ou l'intérêt commun de leurs membres et cela sans adhésion à une idéologie ou une doctrine particulière.

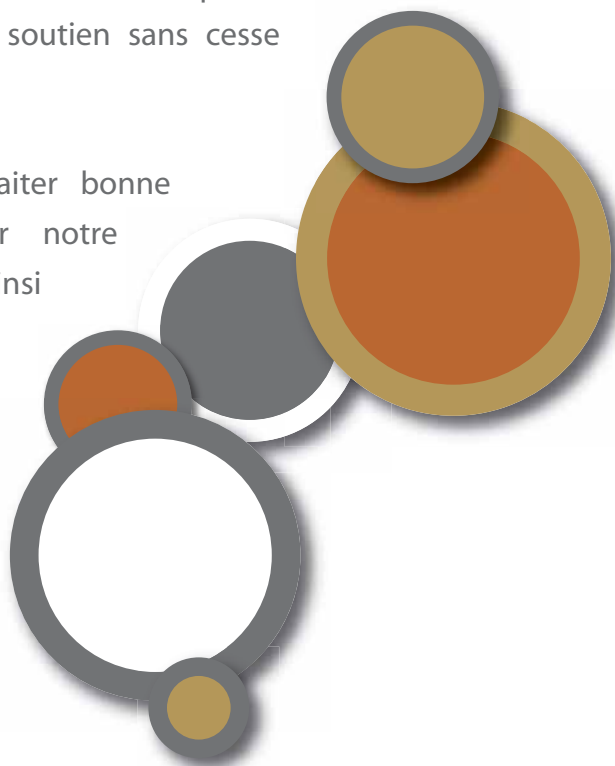
Les mots ont changé : l'économie collective est devenue l'économie publique, sociale et coopérative. Les moyens ont changé : la revue, les *Annales*, est aujourd'hui essentiellement diffusée par voie électronique ; les longues missives d'Edgard Milhaud ont été remplacées par de courts e-mails transmis dans le monde entier ; l'accès au CIRIEC se fait par un site internet complètement réactualisé. Plusieurs sections nationales ont disparu mais d'autres les ont remplacées, constituant un réseau qui recouvre huit États membres de l'Union européenne, la Turquie, le Japon, le Canada et deux pays d'Amérique latine (Argentine et Brésil). Ce réseau de sections que nous espérons étendre encore, est aujourd'hui plus encore qu'hier, complété par l'implication d'un grand nombre d'experts scientifiques, plus d'une centaine, issus des quatre coins du monde. Les thèmes analysés et débattus ont également changé : nous ne parlons plus guère de planisme et de nationalisation, ni même d'autogestion et de privatisation, mais bien de services d'intérêt général, d'évaluation de l'économie sociale, de gouvernance, d'économie plurielle.

Les méthodes de travail de notre association se sont également adaptées à l'air du temps. Ainsi avons-nous entrepris en 2004 sous l'impulsion du président de notre conseil scientifique international, Benoît Lévesque, une « opération de planification stratégique » pour évaluer nos forces et nos faiblesses, les opportunités qui se présentent à nous et les menaces qui pèsent sur notre organisation. Tant les résultats de cette réflexion stratégique que le plan d'action 2006-2008 qui en découle ont été

présentés et débattus très largement au sein des diverses instances du CIRIEC. Nous sommes convaincus que le CIRIEC a aujourd'hui autant qu'hier sa pertinence, sa raison d'être et qu'il répond à un besoin original qu'aucune autre organisation ne rencontre. En adaptant les modes de fonctionnement de ses groupes de travail scientifiques, en renforçant le sentiment d'appartenance des chercheurs impliqués dans notre réseau, en accroissant la visibilité de nos travaux, en ouvrant davantage notre organisation à d'autres parties du monde, le CIRIEC pourra encore mieux répondre aux attentes qu'il suscite.

Dans cette perspective, le CIRIEC pourra toujours compter sur sa section belge. Celle-ci rassemble de nombreuses personnes provenant d'horizons divers et regroupe au sein d'une même association scientifique les divers secteurs de ce qu'Edgard Milhaud appelait l'économie collective : les coopératives, les mutualités et associations d'assurance mutuelle, les organisations syndicales, les intercommunales, les entreprises publiques ou à participation publique fédérales et régionales, les collectivités territoriales (provinces et communes), ... Lieu de rencontre et d'échange, centre de recherches et de documentation, la section belge du CIRIEC entend renforcer sa capacité à mettre à disposition du centre international et des autres sections un secrétariat permanent professionnel et bien équipé. Cela n'est possible que grâce au strict respect de l'objet scientifique du CIRIEC et au soutien sans cesse renouvelé de ses nombreux membres.

À cet égard, avant de vous souhaiter bonne lecture, permettez-nous d'exprimer notre gratitude aux autorités publiques ainsi qu'aux nombreux membres de notre association qui ont apporté leur soutien financier à la célébration de cet anniversaire. Nous avons sollicité toutes les institutions, organisations et entreprises qui étaient déjà associées au CIRIEC



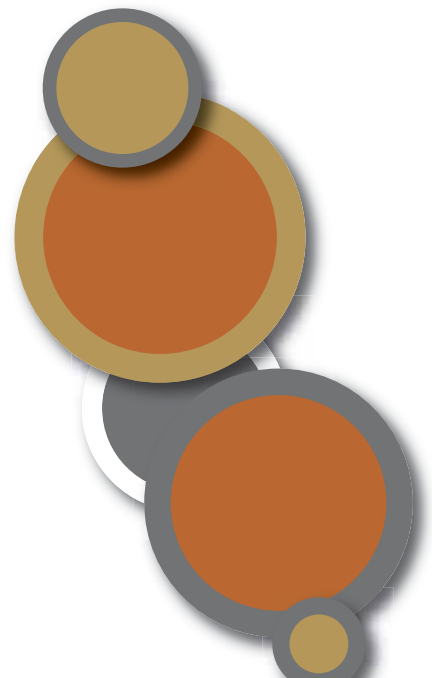
belge quand celui-ci s'est proposé, il y a cinquante ans, pour assurer la continuité de l'organe permanent de travail du CIRIEC. Presque tous ont à nouveau répondu présents.

Au-delà des changements de noms qui ont affecté beaucoup de nos membres, des modifications institutionnelles, des fusions et acquisitions, de la dérégulation, leur confiance et fidélité sont pour la petite équipe du secrétariat et pour nous-mêmes un soutien précieux et nous les en remercions très chaleureusement.

Bonne lecture à tous.

Bernard THIRY
Directeur général

Leona DETIÈGE
Présidente



INTRODUCTION

Lorsque nous avons été chargés par le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative de réaliser une recherche historique dans le cadre du cinquantième anniversaire du transfert de son siège de Genève à Liège, l'idée nous a paru un peu singulière et l'objet de la commémoration incongru. Très vite, il nous a fallu nous rendre à l'évidence que l'événement était pourtant d'une réelle importance. Pour la région liégeoise, bien sûr, qui accueillait ce qui était à l'époque un de ses rares organismes internationaux, qui plus est, un centre scientifique de renommée mondiale. Mais au-delà de ces considérations locales, ce transfert constituait une étape essentielle dans l'histoire du CIRIEC. En effet, en lui garantissant une viabilité à long terme, il lui offrait en quelque sorte une seconde naissance.

Pour mieux comprendre l'ampleur de l'événement, il importe de se reporter à la création et aux premières années de ce qui s'appelait encore le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective. Cette publication n'a donc pas pour ambition de dresser une histoire exhaustive du CIRIEC, cette tâche ardue ayant déjà été menée à bien par Yvonne Gélard dans la brochure publiée en 1997 lors de la célébration du cinquantenaire du Centre international, brochure qui a constitué tout au long de ce travail, un appoint précieux¹. Il s'agit plus modestement d'éclairer le contexte et les raisons qui ont amené le CIRIEC à quitter les rives du lac Léman pour prendre racine en bord de Meuse.

I. Le CIRIEC : des débuts modestes à la reconnaissance internationale (1947-1953)

1. Contexte de création et objectifs

C'est le 12 février 1947 que le CIRIEC voit le jour en Suisse, à l'instigation d'Edgard Milhaud, professeur d'économie politique à l'université de Genève. Professeur en fin de carrière (il a 74 ans !), Milhaud ambitionne un prestigieux destin pour sa nouvelle création qu'il verrait bien à terme donner naissance à un organisme international

¹ GÉLARD, Yvonne, *1947-1997. 50 ans de vie du CIRIEC*, Liège, 1997, 69 p.

chargé, sous l'égide des Nations unies, de toutes les questions d'économie collective.

Les objectifs premiers du Centre sont néanmoins beaucoup plus pragmatiques. Il s'agit essentiellement de relancer la parution des *Annales de l'économie collective*, la revue scientifique de niveau international que Milhaud a fondée en 1908 (sous le titre d'*Annales de la Régie directe*, rebaptisée en 1925) et qui a cessé de paraître en 1943. Pendant 35 ans, il a porté cette publication à bout de bras, en assumant seul toutes les fonctions : de la direction au secrétariat en passant par la rédaction et la gestion des traductions² mais aussi en assurant la survie financière,

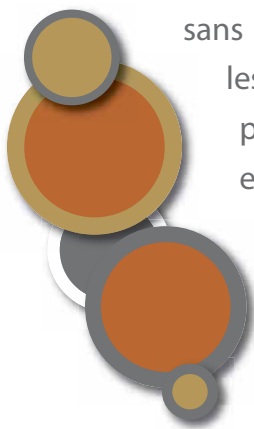
sans hésiter à éponger les déficits de ses

propres deniers. Cet acharnement à faire vivre sa revue, seule la guerre en a eu raison : en 1943, privé de tous ses abonnés hors de Suisse, il a été contraint d'interrompre la publication. Aussi est-il, dès la fin de la guerre, déterminé à lui redonner vie au plus vite. Il est néanmoins conscient qu'en raison de son âge, il ne pourra mener seul cette tâche à bien. Il imagine dès lors la création d'un centre qui servira de soutien scientifique et logistique à la publication des *Annales*.

MILHAUD, Edgard

(Nîmes, le 14 avril 1873 – Barcelone, 4 septembre 1964)

Edgard Milhaud naît en 1873 dans une famille de négociants juifs du Midi de la France. Licencié ès lettres et agrégé en philosophie de la Sorbonne, il s'engage très tôt dans l'action socialiste. En 1893, il crée avec quelques amis la Ligue démocratique des écoles en vue de défendre « les progrès de la République » et se lie avec Léon Blum. Influencé par les œuvres de Karl Marx, il s'oriente vers l'étude de la sociologie et de l'économie politique et parfait sa connaissance du syndicalisme, de la coopération et du socialisme lors d'un long séjour en Allemagne. De 1899 à 1901, il occupe le poste de conseiller économique au ministère du Commerce et de l'Industrie. Dans le cadre de cette fonction, il est amené à collaborer étroitement avec le directeur du Travail, Arthur Fontaine, et avec Jean Jaurès. Deux ans plus tard, il quitte la France et devient titulaire de la chaire d'économie politique à l'université de Genève. Il occupera cette charge jusqu'au 30 avril 1948, d'abord au sein de la faculté des Lettres et Sciences sociales, ensuite à partir de 1915 au sein de la faculté des Sciences économiques et sociales qu'il contribue à fonder et dont il devient le premier doyen (jusqu'en 1918). Peu après son installation à Genève, il s'investit dans l'action socialiste en Savoie et, avec le groupe français d'Études sociales auquel il adhère, il suscite le développement ou la résurrection de nombreuses sections dans cette région. De 1905 à 1908, il se charge du secrétariat de la Fédération socialiste des Deux-Savoies et est délégué au Conseil national de la SFIO. Il représente par ailleurs le socialisme savoyard lors de trois congrès nationaux du Parti socialiste (Chalon 1905, Saint-Quentin 1911, Brest 1913) et sera désigné comme délégué par le Conseil pour participer à la Conférence socialiste des pays alliés (Paris, 17 mars 1917). En 1908, Edgard Milhaud lance la publication des *Annales de la Régie directe*



² Depuis 1925, la revue paraît en trois versions (français, anglais et allemand) et elle a même connu une éphémère version espagnole de 1925 à 1930.

(rebaptisées en 1925 *Annales de l'économie collective*), revue scientifique et militante qui vise à défendre l'entreprise collective et à laquelle il se consacrera toute sa vie (il en sera directeur jusqu'en 1960).

De 1920 à 1924, il dirige, à la demande du Bureau international du travail (BIT) et de son directeur Albert Thomas, une vaste enquête au niveau international sur la production industrielle et les causes de la dépression économique. Il se voit ensuite



Edgard Milhaud (Coll. Germaine Calame).

confier la charge de directeur du département des recherches du BIT. Parallèlement, il occupe des fonctions dans de nombreuses organisations prestigieuses : il est membre du comité d'honneur de l'Alliance coopérative internationale, du Haut Comité consultatif sur le commerce et l'industrie français. La Société des Nations le nomme président du tribunal mixte d'arbitrage belgo-luxembourgeois (1926-1929) et il est appelé à siéger au Comité économique national français de 1928 à 1936. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, Edgard Milhaud s'applique à diffuser le plan Beveridge qui mènera certains pays à créer la Sécurité sociale. Aux lendemains de la guerre, en 1947, il crée avec quelques amis suisses le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective (CIRIEC) qui entend relancer la publication des *Annales* (interrompue par le conflit) et renforcer son action de défense des organisations publiques, coopératives et syndicales. Il assume les fonctions de directeur du CIRIEC jusqu'en 1957 et celles de président jusqu'en 1960. Malgré cette activité à plein temps, il trouvera encore le temps de convoquer l'assemblée constituante du Conseil européen des municipalités (1951) et jettera les bases d'une Communauté européenne pour le crédit municipal (1953). Sources : MAITRON, Jean (sous la dir. de), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, t. XIV, Paris, Les Éditions ouvrières, 1976, pp.92-96 ; GÉLARD, Yvonne, *1947-1997. 50 ans de vie du CIRIEC*, Liège, CIRIEC, 1997, pp.5-6.

Mais pas exclusivement. Le contexte de l'après-guerre est marqué par la reconstruction économique et la volonté de progrès social, toutes deux étroitement liées au développement des divers secteurs de l'économie collective. Il faut à la fois soutenir ce mouvement en devenir et en même temps lutter contre les multiples campagnes de désinformation menées, en réaction, par les tenants de l'économie privée. Ces derniers tentent de dénigrer l'économie collective en lui faisant endosser les difficultés nées des séquelles de la guerre. Pour cela, ils n'hésitent pas à déformer des faits et à fausser des données. Le CIRIEC sera donc chargé de fournir, au niveau international, des informations scientifiques

quant aux expériences menées dans les divers pays en matière d'économie collective. Avec, comme corollaire, d'encourager la coopération entre ces diverses expériences et la poursuite (tant au niveau national qu'international) d'objectifs coordonnés en vue d'aider « une humanité plus consciente à devenir de plus en plus maître de ses destinées dans l'émancipation des masses de toutes les exploitations et de toutes les servitudes, dans le respect intégral des libertés et des droits de la personne humaine,

et dans la paix »³. Un programme ambitieux s'il en est et qui témoigne d'une optique engagée qui n'étonne pas de la part de l'ancien collaborateur de Jean Jaurès, proche de Léon Blum, Vincent Auriol et Albert Thomas.

2. Les premières années (1947-1953)

La décision de créer le CIRIEC fait suite à deux réunions tenues à Berne en décembre 1946 et février 1947, auxquelles Milhaud a convié une série de personnalités suisses issues du monde scientifique, de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et des mondes syndical et coopératif⁴. Elles constituent un comité d'initiative (sorte de conseil d'administration provisoire) chargé d'approcher, au niveau international, des figures susceptibles d'apporter leur concours moral en devenant membres du Conseil général du CIRIEC. Divers hommes d'État de premier plan répondent présent : notamment les Français Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, Léon Blum et Paul Ramadier, anciens présidents du Conseil des ministres et Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO ; les Belges Camille Huysmans, ancien Premier Ministre, Joseph Merlot, ministre des Pensions, Louis De Brouckère, ministre d'État et Max Buset, secrétaire général du Parti socialiste belge. Du côté suisse, on compte Ernst Nobs, membre du gouvernement fédéral. Plusieurs représentants d'importants organismes publics offrent eux aussi leur appui : ainsi Henri Hutoy, directeur de la Société mutuelle des administrations publiques, Émile Vinck, secrétaire général de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, Willy Serwy, secrétaire général de la Société générale coopérative de Belgique, Robert Bratschi, président de l'Union syndicale suisse, Léon Jouhaux, président du Conseil économique de France et président du syndicat Force ouvrière, et Georges Gausset, président de la Société générale des coopératives de consommation de France et président du Comptoir national d'escomptes⁵. Parmi les représentants du monde scientifique figurent Ernest

3 MILHAUD, Edgard, « Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective C.I.R.I.E.C. », in *Annales de l'économie collective*, n° 415-424, janv.-oct. 1948, pp. 30-31.

4 Parmi les fondateurs du CIRIEC figureront ainsi, outre Edgard Milhaud, Jules Humbert-Droz, secrétaire du Parti socialiste suisse, Hans Opdrecht, président du Parti socialiste suisse et membre du Conseil national, Jean Möri et Charles Schürch, secrétaires de l'Union syndicale suisse, Jean Treina, membre du Conseil d'État du canton de Genève (chargé du département du Commerce et de l'Industrie), et Max Weber, président de la Direction de l'Union suisse des coopératives de consommation, membre du Conseil national et professeur à l'université de Berne.

5 MILHAUD, Edgard, « Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective C.I.R.I.E.C. », *op. cit.*, pp. 40-41. Voir aussi les Archives du CIRIEC (mentionnées ci-après CIRIEC), Centre international, Chemise « Conseil 1947-1957 », Convocation du 29 décembre 1951 à la séance du conseil d'administration du CIRIEC du 7 janvier 1952.

Labrousse, Bernard Lavergne, Georges Lasserre, Henri Lévy-Bruhl, Jean Marchal et François Perroux. Parrainage prestigieux s'il en est !

L'objet du CIRIEC, tel que défini dans les statuts publiés en 1948, est « d'entreprendre et de promouvoir, par tous les moyens en son pouvoir, toutes recherches et distributions d'informations sur l'économie collective dans le monde, considérée dans ses différentes formes et dans leurs relations : régie publique, coopération, régie coopérative, autres formes d'entreprises d'intérêt général, économie organisée, système des plans, etc. »⁶.

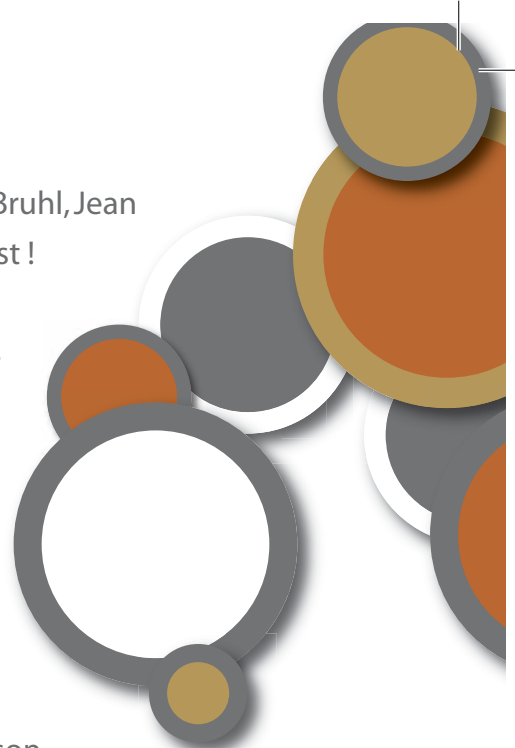
Cette volonté d'aborder l'économie collective dans son ensemble constitue une spécificité du CIRIEC. De même, la volonté affichée dès le départ de favoriser les connexions entre les divers secteurs de l'économie collective : la synthèse scientifique s'accompagne donc d'une volonté de coordination en termes d'action.

C'est dans un climat de douce euphorie qu'a lieu la création du Centre et Edgard Milhaud ne doute d'ailleurs pas de son essor : il le rêve comme un prélude à la création par les Nations unies d'une organisation internationale de l'économie collective, à l'instar du Bureau international du travail et de l'Organisation internationale du travail qui ont remplacé respectivement l'Office international du travail et l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs.⁷

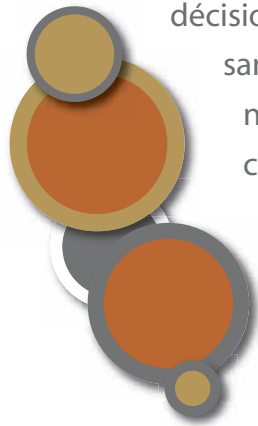
Pour réaliser ses objectifs, le CIRIEC adopte une structure en deux pôles, inspirée de l'Office international du travail, comportant un organe chargé de la gestion quotidienne et une association. Cette dernière est appelée à s'appuyer sur des sections nationales, prévues dès l'origine comme « apolitiques », et comporte des membres collectifs (syndicats, organisations coopératives, administrations

⁶ MILHAUD, Edgard, « Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective C.I.R.I.E.C. », *op. cit.*, p. 31.

⁷ Remarquons que, dès la création du CIRIEC, la question de la dissolution est évoquée à la lumière de ces exemples précis (MILHAUD, Edgard, « Le Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective C.I.R.I.E.C. », *op. cit.*, p. 37). « Un jour viendra où se posera le problème de la création de la Chambre internationale de l'économie collective, aussi nécessaire que la Chambre de commerce internationale. Il faut, par l'action, par des réalisations, par d'incessants progrès, hâter la venue de ce jour. » (MILHAUD, Edgard, « Le Congrès International de l'Économie Collective. Genève, 28-31 mai 1953 » in *Annales de l'économie collective*, n° 475-476, janv.-fév. 1953, p. 32).



publiques, ...) et individuels. La préoccupation d'Edgard Milhaud de relancer les *Annales de l'économie collective* apparaît clairement dans le fait que chaque membre est automatiquement abonné à la revue, alors que la cotisation au CIRIEC ne dépasse pas le prix de l'abonnement (voire lui est même souvent inférieure). Rien n'est prévu pour assurer au CIRIEC les moyens d'assurer son fonctionnement, en dehors d'hypothétiques cotisations facultatives, d'appels aux dons et aux legs. Le soutien financier de l'Union suisse des coopératives de consommation (USC) et de l'Union syndicale suisse (USS) permet de maintenir le Centre à flot et surtout de relancer la parution des *Annales* dans ses versions française et anglaise dès 1948⁸. En termes d'organisation pratique, le nouveau centre n'est pas mieux loti. Certes, un organe permanent de travail est prévu dans les statuts mais il ne peut être mis sur pied par manque de moyens. C'est donc sur les épaules du seul Edgard Milhaud que le CIRIEC repose entièrement. Son siège est d'ailleurs fixé dans le propre appartement du vénérable professeur. Ce manque d'appui concret lié à une certaine lourdeur décisionnelle explique que, pendant plus de six ans, le CIRIEC fonctionnera sans président, sans assemblée générale ni conseil d'administration. Ce n'est qu'en mai 1953, à la suite du 1^{er} Congrès international de l'économie collective tenu à Genève et de l'assemblée générale qui y fait suite, que le CIRIEC obtiendra sa véritable stature internationale.



Ce n'est pourtant pas faute d'implication de son directeur qui met toute son énergie à assumer la totalité des tâches inhérentes au nouveau centre et qui multiplie les contacts avec l'étranger en vue de susciter la création de sections nationales du CIRIEC, susceptibles de servir de relais avec les divers secteurs d'économie collective dans leur pays. À nouveau, l'idée sous-jacente, au-delà de la défense et du renforcement de l'économie collective, est bien sûr d'assurer la pérennité des *Annales*, en nourrissant son contenu grâce aux informations que les sections réunissent sur les initiatives d'économie collective menées dans leur pays mais aussi en recrutant des membres et donc de nouveaux abonnés à la revue.

Dès octobre 1947, un centre suisse voit le jour à Zurich sous le nom de *Schweizerische Forschungsstelle für Gemeinwirtschaft*. D'autres sections se créent au cours des années qui suivent : en province de Liège (mai 1949), en Suisse romande (octobre 1949), en

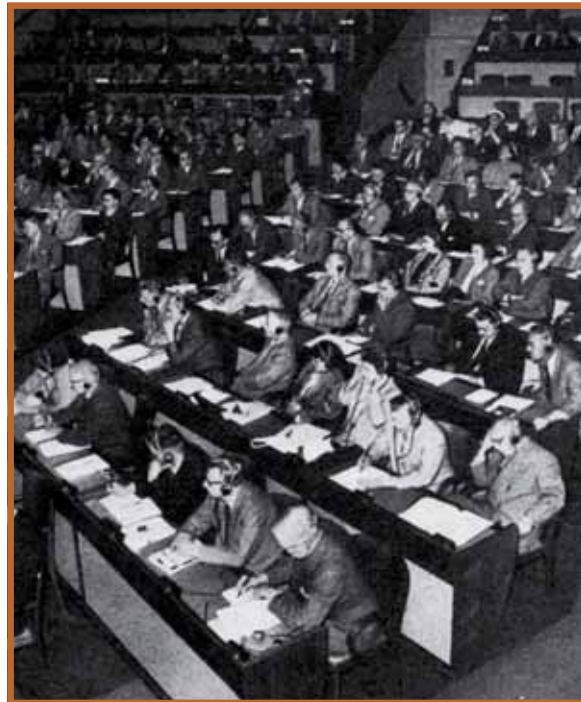
⁸ L'édition allemande reparaitra, quant à elle, en 1951.

France (janvier 1950), au Luxembourg (octobre 1951)⁹ et en Autriche avec la création de l'*Arbeitsgemeinschaft der österreichischen Gemeinwirtschaft – AdöG* (mai 1952).

3. Le congrès de Genève et la reconnaissance du CIRIEC au niveau international

C'est surtout en 1953 que le CIRIEC se positionne comme un centre réellement international avec le 1^{er} Congrès international de l'économie collective. Organisé avec l'aide très active des organisations locales adhérentes¹⁰, le congrès se tient à Genève du 28 au 31 mai 1953.

La date n'a pas été choisie au hasard : elle précède de quelques jours la Conférence internationale du travail qui, à partir du 3 juin, rassemblera dans la même ville de nombreux représentants d'organisations ouvrières, de coopératives, voire de gouvernements susceptibles d'être



Le 1^{er} Congrès international de l'économie collective - Genève, 1953 (extrait du *Coopérateur suisse*, n° 24, 10 juin 1953, p.317).

intéressés par l'économie collective. Le congrès se veut donc ouvert (et non réservé aux seuls membres du CIRIEC). Milhaud compte bien sûr sur cet événement pour augmenter le nombre de membres et susciter la création de sections nationales. Mais ce sera également une occasion unique d'échanger des informations, de nouer des contacts entre les différents secteurs et sous-secteurs de l'économie collective et de démontrer le développement de celle-ci dans les divers pays participants.

⁹ Nous avons trouvé peu de renseignements sur cette section luxembourgeoise éphémère. Dans un courrier daté de 1954, Edgard Milhaud l'évoque en mentionnant qu'elle cessa ses activités après le décès (le 29 septembre 1953) de son président, Hubert Clément, conseiller d'État luxembourgeois et bourgmestre d'Esch-sur-Alzette. (CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à R. G.-Orsini, le 15 juillet 1954).

¹⁰ Un comité d'organisation est mis en place à cet effet, sous la présidence du conseiller d'État Jean Treina. Une secrétaire est mise à disposition du comité par l'Union suisse des coopératives de consommation de Genève (CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 25 octobre 1959).

Le congrès n'entend néanmoins pas se limiter à ce rôle d'information ; il veut également débattre des questions brûlantes touchant l'économie collective, à savoir :

- le rôle de la coopération et des entreprises communales et nationales dans la constitution et la sauvegarde de la démocratie économique ;
- la condition des travailleurs dans les entreprises d'économie collective ; leurs droits et leurs devoirs ;
- la coordination des activités nationales et internationales face au problème du logement.



Edgard Milhaud au congrès de Genève
(Coll. Germaine Calame).

Cet ordre du jour témoigne de la volonté de s'adresser à tous les secteurs de l'économie collective tels que représentés au sein du CIRIEC : syndicats, coopératives, entreprises publiques, collectivités territoriales, etc.

Avec ses 377 participants représentant 202 organisations et institutions (parmi lesquelles des organisations internationales telles l'ONU, l'OIT, l'OMS, l'Unesco, la FAO, la CECA et non gouvernementales telles l'Alliance coopérative internationale, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, le Conseil des communes d'Europe et la Conférence internationale des syndicats libres, etc.), le premier Congrès international de l'économie collective est un véritable succès. Les participants proviennent de pas moins de 22 pays différents¹¹.

11 Allemagne, Autriche, Belgique, Birmanie, Bolivie, Canada, Danemark, République dominicaine, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sarre, Suède, Suisse, Tunisie, Yougoslavie. (CIRIEC, Centre international, Chemise « Congrès internationaux », Section Liège 1955, Note sur l'organisation des Congrès internationaux de l'économie collective et le « Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective », le 8 février 1955). Pour des statistiques comparatives sur les quatre premiers congrès internationaux du CIRIEC, nous renvoyons à l'article : « Les congrès internationaux de l'économie collective » in *Nouvelles du C.I.R.I.E.C. Bulletin d'information interne*, Liège, n°5, octobre 1959, pp.5-7.


Pour la première fois, les représentants des divers secteurs de l'économie collective se trouvent réunis ! Les résultats atteints sont eux aussi notables : trois résolutions sont adoptées à l'unanimité sur les questions à l'ordre du jour. Le congrès affirme notamment le droit à la représentation syndicale pour tous les travailleurs au service de l'économie collective et des services publics et rappelle le droit pour les organisations représentant les travailleurs à la codétermination ou à la cogestion des entreprises. En ce qui concerne la crise du logement, il appelle à une intensification de la collaboration entre l'État, les communes et les coopératives et à la participation de la Banque internationale de reconstruction. Ces prises de position, assez audacieuses pour l'époque, témoignent de la capacité du CIRIEC à transcender le discours scientifique et à s'impliquer activement.

Par ailleurs, le congrès met en place des structures destinées à poursuivre la réflexion entamée. Ayant constaté par exemple que l'expression même d'« économie collective » était comprise différemment selon les secteurs et les pays envisagés, les participants décident d'instituer une commission de terminologie. Placée sous la direction du professeur Gerhard Weisser, de l'université de Cologne, elle est chargée de définir précisément ce concept et d'élaborer une terminologie aussi uniforme que possible. Deux autres commissions sont également créées afin de se pencher respectivement sur la condition des travailleurs dans les entreprises d'économie collective et sur l'organisation d'une Association internationale de l'économie collective¹².

En marge du congrès de Genève se tient la première assemblée générale du CIRIEC au cours de laquelle une série de décisions sont prises afin d'améliorer son fonctionnement et d'accentuer son caractère international. Ainsi le siège du CIRIEC est maintenu (provisoirement) en Suisse et Edgard Milhaud est élu comme président (alors même qu'il vient de communiquer qu'il passerait avec soulagement la main à un jeune homme qui voudrait assumer la charge de directeur du CIRIEC). Pour le second, l'assemblée générale a cependant prévu la création en Suisse

12 Pour plus d'informations concernant les travaux du congrès de Genève et ses résolutions, on se reportera à l'article suivant : « Compte-rendu du 1^{er} Congrès International de l'Économie Collective et de la 1^{ère} Assemblée générale du CIRIEC » in *Annales de l'économie collective*, n° 487-492, janv.-juin 1954, pp. 1-264.





d'un comité exécutif chargé de la gestion quotidienne. Au cours de la même assemblée, Edgard Milhaud propose une modification des statuts qui tient compte des sections nationales et veille à leur représentation au sein du conseil d'administration. Jusque-là uniquement constitué de membres proches du siège de l'association, celui-ci doit devenir pleinement international¹³.

Le premier conseil d'administration réuni sous cette forme internationale se déroulera les 31 mars et 1^{er} avril 1954, alors que viennent de se créer une véritable section yougoslave (décembre 1953) et une section suisse (mars 1954). Ses principales décisions visent à décharger Edgard Milhaud en confiant certaines de ses tâches à deux vice-présidents : l'Autrichien Andreas Vukovich traitera des problèmes financiers, tandis que son collègue français, Paul Ramadier, veillera à la révision des statuts du CIRIEC, en collaboration avec la commission d'organisation. Surtout, Edgard Milhaud se voit (enfin !) adjoindre une secrétaire : Germaine Calame, à laquelle il faisait périodiquement appel depuis 1947 pour des travaux de dactylographie, est engagée (officiellement à temps-partiel) en 1954. Elle devient sa collaboratrice dévouée et se charge, à partir de 1955, de la tenue des comptes du CIRIEC.

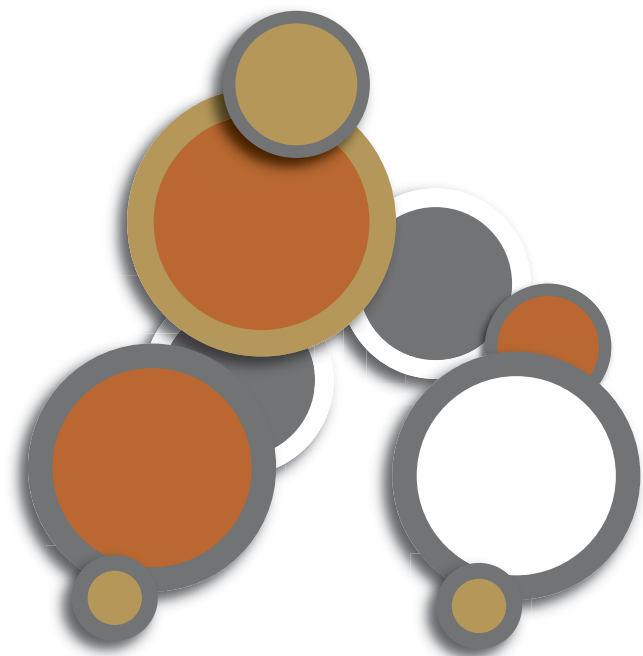
Les (maigres) finances du Centre international se composent à cette époque des recettes des abonnements aux *Annales*, du soutien de quelques affiliés de la section suisse, ainsi que des cotisations (libres) des sections nationales et de quelques organisations membres directs des pays sans section.

Les nouveaux statuts adoptés lors de l'assemblée générale du 20 septembre 1955 prévoient explicitement la création d'un organe permanent de travail. Bien que purement statutaire et formel, puisque dans les faits la plupart des tâches continuent

¹³ Chaque section désignera quatre personnes pour participer au conseil d'administration en veillant à assurer une représentation équilibrée des divers milieux de l'économie collective. Les statuts amendés ne seront approuvés qu'au cours de l'assemblée générale suivante, tenue le 20 septembre 1955 en marge du congrès de Liège.

d'incomber au directeur-président du CIRIEC, ce nouvel organe constitue un progrès important pour le CIRIEC et sera appelé, après le transfert du siège du Centre international à Liège, à jouer un rôle de premier plan.

Pour mieux comprendre le contexte de ce transfert du siège international de Genève à Liège, il importe auparavant de retracer l'histoire des premières années de la section belge du CIRIEC.



II. Les débuts du CIRIEC en Belgique (1949-1957)

1. La section provinciale liégeoise du CIRIEC (1949-1951)

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Belgique est, après la Suisse, le premier pays à répondre à l'appel lancé par Edgard Milhaud en vue de la constitution de sections du CIRIEC. En réalité, il s'agit d'une section locale qui voit le jour, le 9 mai 1949, à l'initiative du gouverneur de la Province de Liège, Joseph Leclercq. Ce dernier a convoqué une réunion avec des représentants des partis libéral, catholique et socialiste en vue de fonder un organe scientifique

LECLERCQ, Joseph

(Beyne-Heusay, 9 mai 1886 – 12 avril 1961)

Encore adolescent, Joseph Leclercq devient apprenti mineur au charbonnage de Wérister. Très rapidement, il se trouve mêlé à l'action syndicale, au mouvement coopératif et à la vie politique. Au cours de la Première Guerre mondiale, il combat l'occupant à Liège, puis sur le front

français. En 1918, il devient secrétaire permanent de la Centrale des mineurs, fonction qu'il occupera jusqu'en 1940. Ayant obtenu un diplôme de comptable au cours du soir, il devient chef de charroi dans une société de transport de Micheroux. Parallèlement, il gravit les échelons politiques au sein du Parti ouvrier belge : élu conseiller communal de Beyne-Heusay en 1921, il devient échevin de l'Instruction publique et des Régies (1925-1932), conseiller provincial (1932-1945) et enfin député permanent (1936-1940). Durant la Seconde Guerre



Joseph Leclercq (© Fonds Desarcy-Robyns - Musée de la Vie wallonne - Province de Liège).

chargé de l'étude systématique du secteur public, capable d'en assurer la défense et d'aider à son extension. « Notre pays a toujours été à la pointe du progrès. Il serait paradoxal qu'après avoir donné au secteur public le développement que nous lui connaissons, il hésitât à créer l'organe d'étude, de coordination et de défense » dit-il dans son allocution¹⁴. Dès l'origine apparaît clairement la volonté de dépasser les clivages politiques¹⁵ et de s'adresser aux trois partis traditionnels, au monde universitaire et à la grande industrie, « persuadé que partout se trouvent des hommes assez attachés au bien public pour se dégager de préoccupations d'ordre personnel,

¹⁴ Extrait du discours prononcé par Joseph Leclercq lors de la constitution de la section provinciale liégeoise cité d'après MILHAUD, Edgard, « La Belgique a entendu notre appel. Un Centre de recherches et d'information sur l'économie collective dans la province de Liège » in *Annales de l'économie collective*, n° 425-426, nov.-déc. 1948, p. 332.

¹⁵ L'article 4 de l'acte constitutif indique : « Il va de soi que l'affiliation au Centre n'implique, pour le membre, adhésion à aucune théorie politique, économique ou sociale » (*Ibidem*, p. 334).

mondiale, il participe activement à la lutte contre l'occupant en tant que responsable du réseau Socrate. Le gouvernement de Londres le désigne en septembre 1944 comme gouverneur intérimaire de la Province de Liège, fonction à laquelle il est nommé à titre définitif le 22 décembre 1945. Joseph Leclercq joue un rôle déterminant sur le plan économique. Administrateur dès l'origine du Conseil économique wallon, il joue un rôle fondamental au sein de nombreuses intercommunales (il est président de l'ALE de 1939 à 1961, président-fondateur de l'AIM, de la Socolié et de l'ALG), aide au développement du port pétrolier de Wandre et du port Monsin et à l'amélioration de la navigation sur la Meuse. Il se distingue enfin par la création, en 1947 du Prix provincial d'encouragement à l'industrie et, deux ans plus tard, par la mise en place de la section provinciale liégeoise du CIRIEC.

Sources : DELFORGE, Paul, « Joseph Leclercq » in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. II, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, pp. 934-935 ; *Joseph Leclercq. Discours prononcé par Monsieur le gouverneur Gilbert Mottard, le 1^{er} octobre 1984 devant le Conseil provincial de Liège, s.l., [1984], 43 p. ; Mémorial de la Province de Liège 1836-1986, Liège, Imprimerie MASSOZ, [1986], pp. 111-114.*

de classe ou de groupes »¹⁶. Le souhait de Leclercq est de créer une section belge du CIRIEC, mais conscient qu'il existe encore des obstacles à la constitution directe d'une telle section, il fixe comme objectif premier à la section liégeoise de constituer des sections semblables dans les autres provinces dont les délégués constitueront la future section nationale. La forme juridique définitive sera déterminée par celle-ci.

En réalité, le Centre provincial de Liège semble être resté une simple association de fait¹⁷. Il se dote néanmoins d'un président (Joseph Leclercq), de deux vice-présidents : le sénateur et ancien ministre libéral Auguste Buisseret, d'une part, et Félix Depresseux, bâtonnier de l'ordre des avocats, d'autre part, et d'un secrétaire, Yerna, licencié en sciences commerciales et économiques¹⁸.

Paul Gruselin, bourgmestre de la Ville de

Liège, Armand Bricteux, secrétaire de l'Association belge pour le progrès social, Henri Hutoy, directeur de la Société mutuelle des administrations publiques (SMAP), Aimé De Spiegeleer, directeur du Centre d'études coopératives et trois professeurs de

16 *Ibidem*, p.330-331. Il convient néanmoins de remarquer que l'appel de Leclercq à dépasser les clivages politiques ne s'adresse pas aux communistes qui, malgré leur poids politique dans la Belgique de l'après-guerre (leur score aux législatives de 1946 est de 21%), restent écartés de l'organisme créé (et d'ailleurs par la suite de la section belge). Cette mise à l'écart s'explique sans doute par la concurrence aiguë existant à l'époque entre socialistes et communistes belges. Notons que la même méfiance envers le communisme apparaît au sein du CIRIEC international qui s'interdira pendant de nombreuses années tout contact avec les pays de l'Est au nom du principe de démocratie et d'une volonté de ne disposer que d'informations scientifiques contrôlées et contrôlables. Un discours habituel en pleine époque de la Guerre froide !

17 Nous n'avons pas trouvé trace de ce Centre ni dans le *Moniteur belge*, ni dans le *Mémorial administratif de la Province de Liège*.

18 Bien que nous ne puissions le déterminer avec certitude, il y a tout lieu de penser qu'il s'agit de Jacques Yerna, diplômé deux ans plus tôt de l'université de Liège et qui entre en 1949 au service des conseils d'entreprise de la FGTB (voir DOHET, Julien & JAMIN, Jérôme, *La Belgique de Jacques Yerna. Entretien*, Bruxelles, Éditions Labor, IHOES, 2003, pp. 24 et 32).

l'université de Liège : Maurice Delbouille (faculté de Philosophie et Lettres), Fernand Dehousse (faculté de Droit) et Jules Lejeune (faculté de Droit) complètent le bureau provisoire de la section¹⁹.



Auguste Buisseret (Coll. IHOES).

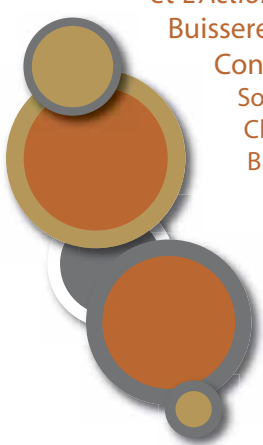
BUISSERET, Auguste

(Beauraing, 16 août 1888 – Liège, 15 avril 1965)

Diplômé de l'université de Liège (1913), Auguste Buisseret se révèle rapidement un jeune avocat brillant. Inscrit au Barreau de Liège, il défend plusieurs patriotes devant les tribunaux allemands pendant la Première Guerre mondiale. Son parcours politique au sein du Parti libéral l'amène à exercer des fonctions au niveau communal en tant que conseiller (1930-1965) et échevin (1934-1939). Lorsqu'éclate la Seconde Guerre mondiale, il est destitué de ces fonctions par l'occupant. En 1943, il gagne l'Angleterre où il devient conseiller juridique de divers départements ministériels. Après guerre, il occupe plusieurs postes ministériels à l'Instruction publique, à l'Intérieur (où il participe à la création du Conseil d'État) et aux

Travaux publics. Il devient enfin ministre des Colonies de 1954 à 1958, sénateur (1939-1961), sénateur provincial (1946-1949), vice-président du Sénat (1947-1949). En 1949, il participe à la création de la section provinciale liégeoise du CIRIEC, dont il devient vice-président. De 1959 à 1963, Auguste Buisseret occupe la fonction de bourgmestre de Liège. Militant wallon de la première heure (il est membre de l'Assemblée wallonne de 1914 à 1923), il n'a eu de cesse tout au long de sa carrière de défendre ses idées d'autonomie wallonne au travers de ses diverses fonctions : notamment comme président des Gardes wallonnes, cofondateur de la Garde wallonne autonomiste (1922), directeur des journaux *La Barricade* et *L'Action wallonne* ou président de la Ligue d'action wallonne de Liège (1931). Auguste Buisseret est également membre de Wallonie libre (1942-1965), du comité permanent du Congrès national wallon (1945-1961) et du Mouvement libéral wallon (1962-1965).

Sources : DELFORGE, Paul, « Auguste Buisseret » in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. I, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, pp. 206-208 ; *Sénat de Belgique. Manuel biographique*, Bruxelles, Ad. Goemaere, 1959, pp. 35-36.



La composition de ce bureau suscite deux remarques : à travers trois de ses fondateurs, le futur CIRIEC belge présente dès ses origines une proximité avec l'université de Liège qui ne fera que se renforcer au cours de son histoire. Par ailleurs, il convient de remarquer la présence de trois des personnalités qui joueront un rôle déterminant pour la section belge, à savoir Leclercq et surtout Hutoy et Delbouille. La

¹⁹ Dans un article daté de 1951, Edgard Milhaud cite Léon-Éli Troclet parmi les fondateurs de la section provinciale. Il n'apparaît cependant pas dans l'acte constitutif cité préalablement. (MILHAUD, Edgard, « Les communes et les Centres de recherches et d'information sur l'économie collective » in *Annales de l'économie collective*, n° 451-452, janv.-fév. 1951, p. 72).

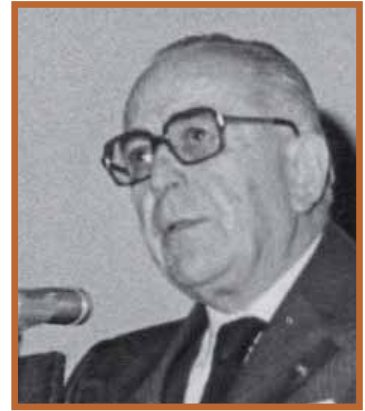
section compte parmi ses membres 39 individuels et 48 collectivités. Parmi celles-ci figurent le ministère des Travaux publics, les Commissions d'assistance publique de Liège et de Seraing ainsi que de nombreuses administrations communales, des entreprises publiques (Association liégeoise d'électricité - ALE, Association liégeoise du gaz - ALG, Association liégeoise de mécanographie - ALM, Office de navigation), des coopératives, des syndicats (Centrale générale des services publics - CGSP, Fédération chrétienne des syndicats de Liège) et même la Fédération des mutualités interprofessionnelles de la province de Liège, ancêtre de l'actuelle Fédération des mutualités socialistes et syndicales (FMSS).

Outre une collaboration éditoriale suivie avec les *Annales* destinée à présenter l'économie collective en Belgique, le Centre provincial multiplie les contacts en vue, d'une part, de créer d'autres sections provinciales belges et, d'autre part, d'élargir ses effectifs. Une circulaire est envoyée dans ce but aux administrations publiques, tandis que le Centre d'études coopératives recrute avec succès de nouveaux membres au sein des milieux

DELBOUILLE, Maurice

(Chênée, 26 janvier 1903 - Liège, 30 octobre 1984)

Docteur en philologie romane de l'université de Liège en 1923, Maurice Delbouille poursuit sa formation à l'étranger (notamment à Paris, au Collège de France et à la Sorbonne). De retour en Belgique, il enseigne



Maurice Delbouille
(Coll. Paul Delbouille).

dans divers athénées (Gand, Liège), avant de se voir attribuer une charge de cours à l'université de Liège. Il y enseignera pendant 44 ans la linguistique, la philologie et la littérature médiévale. De 1932 à 1974, il dirige la collection de publications *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres* et assure pendant plusieurs années la publication du *Dictionnaire wallon*. L'activité de Maurice Delbouille ne se limite cependant pas à ses fonctions professorales. Militant socialiste, il a mené une action importante au niveau politique et a collaboré au quotidien *Le Monde du Travail* dès la Libération. Il est élu conseiller communal (1938) à Chênée et devient échevin de l'Instruction publique (1939-1941). Nommé bourgmestre de sa commune en 1940, il s'oppose à la constitution du Grand Liège voulu par l'occupant. Confirmé dans ses fonctions en 1944, il occupe le poste de bourgmestre sans interruption jusqu'en 1970. Ardent défenseur des intérêts wallons et du fédéralisme, il est membre du comité permanent du Congrès national wallon de 1945 à 1971. Sénateur provincial en 1958, il obtient en 1961 un mandat d'élu direct au Sénat (1961-1965). Ses fonctions politiques l'ont amené à siéger dans de nombreuses intercommunales (ALE, Socolié, AIM) de la région et à jouer un rôle de premier plan dans le développement du CIRIEC : il est le premier président du Centre international à succéder au fondateur Edgard Milhaud (1959-1961).

Sources : DELFORGE, Paul, « Maurice Delbouille » in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. I, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, pp. 433-434 ; TYSENS, Madeleine, « Maurice Delbouille » in *Nouvelle Biographie nationale*, t. VIII, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005, pp. 92-97.

coopératifs. Pour le plus grand bonheur d'Edgard Milhaud qui, dans les *Annales*, fait écho au dynamisme de la jeune section et souligne l'importance considérable que revêt au niveau international le nombre important de collectivités belges affiliées au CIRIEC. La section compte en 1950 quelque soixante membres collectifs dont la plupart sont des administrations communales²⁰.

2. Création officielle de la section belge

Le projet de création d'autres sections régionales belges n'a toujours pas abouti lorsque, le 22 novembre 1951, le centre provincial liégeois laisse la place à une section belge au cours d'une assemblée constitutive regroupant les membres de l'ancienne section. Il semble que cette modification ait eu lieu à la demande pressante du Centre international, Edgard Milhaud espérant sans doute qu'elle serait de nature à susciter le rayonnement du CIRIEC au-delà de la seule région liégeoise²¹.

DUTILLEUL, Émile

(Forchies-la-Marche, 7 novembre 1898 - Montignie-le-Tilleul, 15 août 1987)

Émile Dutilleul débute sa carrière en 1922, à l'Union des coopérateurs de Charleroi où il occupe les fonctions de propagandiste. En 1935, il devient directeur du service social de la Société générale coopérative, fonction qu'il occupe (à l'exception d'une interruption entre 1945 et 1947) jusqu'à sa mise à la retraite, le 1^{er} avril 1964. Dans le cadre de sa fonction, il est responsable de la publication *Le Coopérateur*. Il est également professeur à l'École ouvrière supérieure où il dispense un cours sur la coopération. Il a été membre du Conseil central de l'économie de 1948 à 1957.

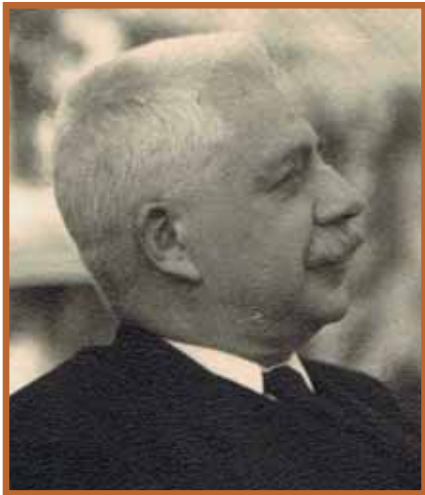
Membre constitutif de la section belge du CIRIEC (1951), il succède, en 1961, à Charles Chaput comme président de la section, fonction qu'il occupe jusqu'en 1963.

Émile Dutilleul a également été actif au niveau politique au sein de sa région. Socialiste, il est élu conseiller communal à Mont-sur-Marchienne en 1932, avant de devenir échevin de l'Instruction publique en 1933, puis bourgmestre en 1934.

Sources : SERWY, Victor, *La Coopération en Belgique*, t. IV, *La Vie coopérative. Dictionnaire biographique*, Bruxelles, Les Propagateurs de la coopération, 1952, p. 150 ; base de donnée biographique de l'Amsab-ISG.

²⁰ MILHAUD, Edgard, « Le Centre de la Province de Liège en plein essor » in *Annales de l'économie collective*, n° 439-444, janv.-juin 1950, pp. 27-33.

²¹ Quelques années plus tard, Edgard Milhaud reconnaîtra qu'il s'agissait d'une erreur de pousser les Belges à créer une section nationale sans susciter auparavant des groupements régionaux : « S'ils ont finalement renoncé à cette méthode, c'est, nous le savons bien, pour répondre à nos désirs, pour ne point dire à nos instances. La section nationale est sans doute devenue plus importante que la section de la province de Liège, mais non dans la mesure que l'on eût pu espérer. L'autre méthode, plus lente, était la bonne ». Il préconisera d'ailleurs la reprise des efforts antérieurs visant à créer la constitution de centres provinciaux de recherche et d'information sur l'économie collective (« Congrès International de l'Économie Collective. Genève, 28-31 mai 1953. Assemblée du C.I.R.I.E.C. Après six années d'activité. Le C.I.R.I.E.C. devant ses tâches de demain. Rapport présenté par Edgard MILHAUD, directeur » in *Annales de l'économie collective*, n° 477-479, mars-mai 1953, p. 85). Nous reviendrons plus loin sur cette problématique des sections régionales qui restera une préoccupation constante de la section belge tout au long des années cinquante.



Henri Hutoy (Coll. Pierre Haverland).

HUTOY, Henri (Liège, 31 octobre 1890 – 17 novembre 1965) Orphelin alors qu'il est adolescent, Henri Hutoy obtient un diplôme d'instituteur à Liège, puis entre à l'École normale de Nivelles en vue de devenir régent. En novembre 1910, il renonce cependant à ces études pour rentrer en tant que commis temporaire à la Ville de Liège au bureau de la population où il participe au recensement décennal, puis au bureau de milice et enfin au service des finances. Il est nommé comme employé de la Ville le 1^{er} juin 1912. Sous l'impulsion de Jules Seeliger, échevin des Finances de la Ville de Liège, il fonde en 1919 la Société mutuelle des administrations publiques (SMAP) dont il devient le directeur. Il occupera cette fonction jusqu'à sa mise à la retraite le 31 décembre 1956. Parallèlement à cette fonction, il crée l'Association liégeoise de mécanographie (ALM), rebaptisée par la suite Association intercommunale de mécanographie

(AIM) et dont le but est d'assurer les impressions des administrations locales. Il assure la direction de l'AIM jusqu'au début des années soixante et y créera notamment une collection littéraire *Les Lettres belges* qui fera découvrir les ouvrages d'auteurs belges tels Marcel Thiry ou André Baillon.

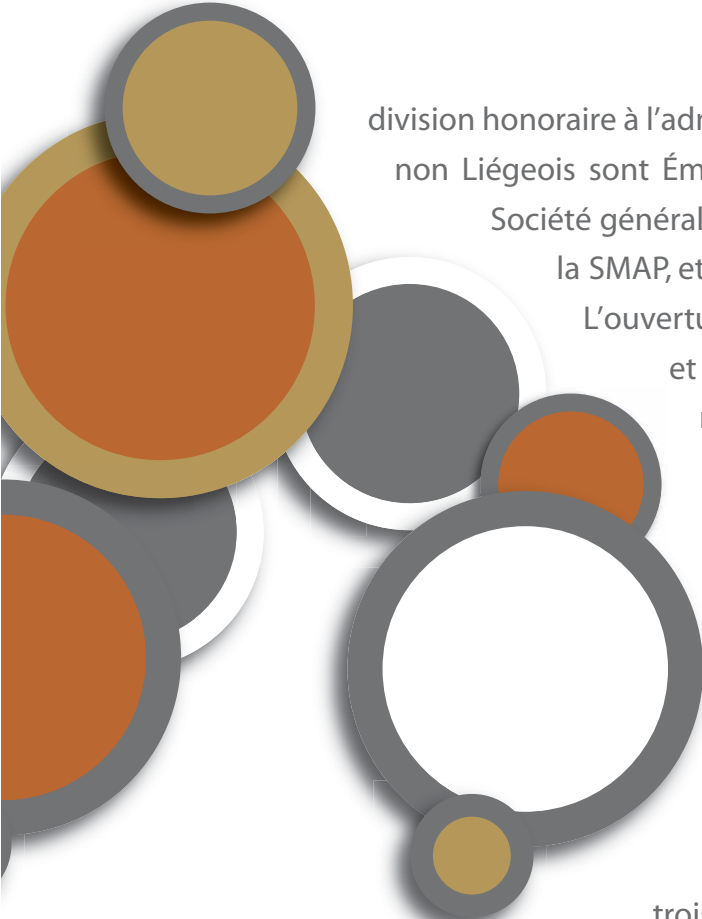
Proche d'Edgard Milhaud, Henri Hutoy a soutenu la création, en 1947, du CIRIEC et participé à la mise en place de la section provinciale liégeoise de cet organisme en 1949. En 1952, il est nommé administrateur délégué de la section belge.

Par le rôle actif qu'il y a joué, il a marqué profondément l'histoire du CIRIEC belge.

Sources : Interview de M. Pierre Haverland (petit-fils d'Henri Hutoy) ;
Dossiers personnels « Henri Hutoy » conservés aux Archives de la Ville de Liège et au Service du Personnel d'Ethias.

Malgré son ambition, force est cependant de constater que la nouvelle section reste une affaire essentiellement liégeoise. Non seulement le siège reste fixé dans la « Cité ardente »²² (bien que, pour des raisons de commodité, il soit prévu que les réunions se tiendront à Bruxelles) mais de plus, parmi les treize membres constituants, neuf sont de la région liégeoise. En effet, outre les anciens membres de l'organe provincial (Buisseret, Delbouille, Depresseux, De Spiegeleer, Hutoy et Leclercq), figurent Charles Bailly, échevin de la Ville de Liège, Joseph Merlot, ministre socialiste originaire de Seraing et Nicolas Pirson, chef de

²² Au 19, rue Forgeur. Cette adresse est à l'époque le siège de la Société mutuelle des administrations publiques (SMAP).



division honoraire à l'administration communale de Seraing. Les seuls non Liégeois sont Émile Dutilleul, directeur du service social à la Société générale coopérative, Jules Hanse, vice-président de la SMAP, et bien sûr l'incontournable Edgard Milhaud²³.

L'ouverture ne concerne que les provinces de Brabant et de Hainaut et on remarquera l'absence notable des autres parties du pays. Jugeant souhaitable que les principales provinces soient représentées, l'assemblée décide de surseoir à la désignation de son conseil d'administration²⁴.

C'est donc lors de l'assemblée générale du 13 février 1952 qu'il est procédé à la désignation des administrateurs avec le souci d'assurer la représentation des trois partis politiques traditionnels. Sont ainsi nommés tous les membres constituants (à l'exception de Buisseret, Husdens et Milhaud). Si la représentation des diverses provinces ne s'est pas accrue, l'assemblée prévoit cependant de compléter ce conseil d'administration en attribuant cinq mandats supplémentaires à des représentants du syndicat et du mouvement coopératif. Aimé De Spiegeleer est chargé d'intercéder du côté socialiste et Félix Depresseux auprès de la tendance catholique. Il convient de mettre en évidence cette volonté de représentativité au sein des instances décisionnelles non seulement de l'ensemble de la classe politique, mais aussi des divers secteurs de l'économie collective (syndicats, coopératives et sociétés publiques). Elle constitue l'une des particularités de la section belge depuis ses débuts jusqu'à nos jours.

²³ Le treizième membre constituant, un certain Jean Husdens, ne figure que dans ce seul procès-verbal. Nous n'avons malheureusement pu trouver aucun renseignement sur lui.

²⁴ CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Assemblée constitutive du 22 novembre 1951.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 1953, le président Leclercq évoque la nécessité de susciter la création de centres régionaux afin d'améliorer la représentativité de la section belge par rapport à certaines régions. René Thône, député permanent de la Province de Hainaut et Henri Lemaire, directeur de la Prévoyance sociale à Bruxelles sont chargés de constituer des centres dans les provinces de Hainaut et de Brabant (CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 1953).

Au cours de la même assemblée, Joseph Leclercq et Henri Hutoy sont désignés respectivement comme président et administrateur délégué. Nicolas Pirson occupe quant à lui la fonction de secrétaire-trésorier et est chargé, avec Maurice Delbouille, d'assurer la gestion journalière de l'association²⁵.

Les moyens financiers de la section naissante sont insignifiants : les recettes proviennent d'une partie minime perçue sur le produit des abonnements aux *Annales*. En 1952, ce produit s'élève à quelque 7 000 francs belges pour les 174 abonnements souscrits²⁶, un montant dérisoire qui n'offre à la section aucune possibilité d'assurer sa mission et l'empêche de cotiser au Centre international. Aussi les activités se portent pour l'essentiel sur la seule diffusion des *Annales de l'économie collective*. L'assemblée générale du 13 février 1952 prévoit, pour améliorer l'état de la trésorerie, de solliciter par voie de circulaire les diverses collectivités en vue de leur affiliation à la section²⁷. Dès 1953, quelques sociétés répondent à l'appel et offrent à la section belge 6 500 francs à titre de cotisation de soutien ou de cotisations spéciales, destinées à couvrir les frais de la délégation belge au congrès de Genève²⁸.

Ce congrès constituera une occasion pour la section belge de montrer son dynamisme. Non seulement elle parvient à réunir une importante délégation de 35 participants (soit la plus importante représentation en dehors de celle de la Suisse !) mais de plus, elle y tient un rôle de premier plan. François Van Belle préside à plusieurs reprises la séance plénière, en remplacement du président du congrès Léon Jouhaux ; plusieurs de ses membres sont élus dans les diverses commissions mises sur pied²⁹ et deux

25 CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Assemblée générale du 13 février 1952.

26 Or l'indemnité du secrétaire-trésorier est fixée à 6 000 francs ! (CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Compte-rendu de l'assemblée générale du 13 février 1952).

27 Le montant de l'affiliation, indépendant du coût de l'abonnement aux *Annales*, est fixé selon l'importance des collectivités à 250, 500, 750 ou 1 000 francs belges (*Idem*).

28 Les cotisations de soutien émanent de la Maison des mutualistes (250 francs belges), de la Société coopérative liégeoise d'électricité - Socolié et de l'Association intercommunale de mécanographie - AIM (chacune 500 francs belges) et de l'ALE (750 francs belges). L'ALE, l'AIM et la SMAP versent en outre une cotisation spéciale de 1 500 francs belges (CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Conseil d'administration du 31 décembre 1953).

29 Joseph Brusson, Georges Listré, Maurice Denis sont élus respectivement comme membres des commissions chargées du statut des travailleurs, de la terminologie et de la préparation des statuts de l'organisation internationale d'économie collective (CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Compte-rendu du premier Congrès international de l'économie collective).

des résolutions du congrès (relatives à la démocratie économique et à la coordination des efforts pour la construction des logements) sont respectivement basées sur les rapports de Marcel Gerlache et de Fernand Brunfaut. Aussi, l'invitation adressée par la Ville de Liège pour abriter le second congrès d'économie collective est-elle « acceptée à l'unanimité et avec acclamations »³⁰.

De la même manière que le congrès de Genève avait assis la réputation du CIRIEC international, la période de préparation du congrès de Liège (le deuxième congrès international d'économie collective, en 1955) coïncide avec le véritable envol de la section belge.

3. Le II^e Congrès international d'économie collective (Liège, 17-20 septembre 1955)



Programme du II^e Congrès international de l'économie collective - Liège, 1955 (Coll. CIRIEC).

En raison du succès rencontré par le premier congrès de l'économie collective à Genève, le CIRIEC est soumis à une certaine pression. Non seulement, il convient d'être davantage professionnel et d'éviter les problèmes organisationnels de 1953, mais il faut surtout réitérer la performance en termes de participation.

La mise sur pied de l'événement est confiée à un comité d'organisation représentant les divers secteurs de l'économie collective. Placé sous la direction de l'échevin des Services industriels de Liège, Maurice Denis, il regroupe quelques membres actifs du conseil d'administration de la section belge (Charles Bailly, Maurice Delbouille, Henri Hutoy et Nicolas Pirson), un syndicaliste (Joseph Brusson de la Fédération

³⁰ *Idem.*





La tribune d'honneur du congrès de Liège (© Fonds Desarcy-Robyns - Musée de la Vie wallonne - Province de Liège).



Vue générale du congrès de Liège (Coll. IHOES).



L'assemblée du congrès de Liège : à l'avant-plan les invités d'honneurs, parmi lesquels le ministre Léon-Éli Troclet (2^e en partant de la gauche), suivi de Pierre Clerdent, gouverneur de la Province de Liège, Daniel Lamazière (consul général de France) et Victor Gothot (professeur à l'université de Liège) (© Fonds Desarcy-Robyns - Musée de la Vie wallonne - Province de Liège).



générale du travail de Belgique Liège-Huy-Waremme - FGTB) et un représentant des coopératives (Georges Listré, secrétaire général de l'Union coopérative). Le secrétariat, situé rue Louvrex 88 (c'est-à-dire dans les locaux de l'Association intercommunale de mécanographie - AIM), est assuré par un jeune licencié en sciences politiques, André Schreurs³¹. Ce comité d'organisation est chargé des questions pratiques, les questions de fonds (le choix de l'ordre du jour et des orateurs, la liste des invités) restant du ressort du comité exécutif du Centre international. Plusieurs préoccupations guident le choix en ces matières : d'une part, il s'agit de poursuivre les réflexions engagées lors du congrès précédent, sans cependant donner l'impression de se répéter, d'autre part, le souhait est d'attirer les congressistes du Royaume-Uni³², de Scandinavie et des Pays-Bas, régions dont la participation au précédent congrès avait été très faible et où Edgard Milhaud tente depuis longtemps de susciter la création de sections nationales. Mais le comité d'organisation a également pour ambition de toucher le Moyen-Orient, l'Asie (Inde et Indonésie notamment), la Nouvelle-Zélande et le continent sud-américain. Maurice Delbouille entreprendra des démarches en ce sens auprès des représentants diplomatiques à Bruxelles³³. Ce seront finalement pas moins de 2 900 invitations individuelles et 2 100 invitations à des organisations qui seront envoyées !³⁴

Le thème général du congrès s'articule autour de la question des différents secteurs de l'économie collective face aux problèmes de l'expansion économique, de l'élévation des niveaux de vie et du plein emploi. C'est David Ginsburg, secrétaire aux recherches du Labour Party qui, eu égard aux considérations

31 CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Séance du 12 juin 1954. Il s'agit en fait du comité restreint. Un comité d'organisation plus formel comprend en outre Joseph Leclercq, Félix Depresseux, Joseph Merlot et son fils Joseph-Jean, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de Seraing, Gustave Defise, directeur de la Société générale coopérative de Micheroux et René Pouret, avocat honoraire et membre de la Députation permanente de la Province de Liège (CIRIEC, Section belge, Chemise « Congrès internationaux », Section Liège 1955, Note sur l'organisation des Congrès internationaux de l'économie collective et le « Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective » du 8 février 1955).

32 La raison invoquée pour la défection des Britanniques était la concomitance du congrès de Genève avec les fêtes du Couronnement d'Elisabeth II.

33 CIRIEC, Centre international, Chemise « Conseil 1947-1957 », *Protokoll der Tagung des Verwaltungsrates der I.F.I.G. Mittwoch, den 27. und Donnerstag, den 28. Oktober 1954.*

34 CIRIEC, Centre international, Chemise « Conseil 1947-1957 », *Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates der I.F.I.G./CIRIEC in Genf vom 16. und 17. April 1955.*

évoquées ci-dessus, est choisi comme rapporteur général. Le CIRIEC souhaite ouvrir le congrès par un bilan de l'économie collective dans le monde. Sur proposition de Maurice Delbouille, c'est le nom de Paul Lambert, professeur à l'université de Liège, présenté comme un « homme de confiance des syndicats belges » qui est retenu comme orateur³⁵. Le congrès sera également l'occasion de présenter un rapport sur l'état d'avancement des trois commissions instituées par le congrès de Genève.



Les participants au congrès de Liège (© Fonds Desarcy-Robyns - Musée de la Vie wallonne - Province de Liège).

La manifestation est placée sous le patronage prestigieux de Jean Rey, ministre des Affaires économiques, de Victor Larock, ministre du Commerce extérieur, ainsi que de la Ville de Liège ; les invitations portent la signature de Camille Huysmans, Léon-Éli Troclet et Paul Gruselin.

Du 17 au 20 septembre, la salle du Palais des fêtes du Jardin d'Acclimatation accueille ainsi quelque 431 délégués de 16 pays différents³⁶. Un nouveau succès d'affluence qui

³⁵ CIRIEC, Centre international, Chemise « Conseil 1947-1957 », *Protokoll der Tagung ...*, *op. cit.* Cette proposition n'est pas innocente dans le chef du professeur qui, comme nous le verrons par la suite, envisage dès cette époque la succession de Milhaud et le transfert du siège international du CIRIEC international vers Liège.

³⁶ « Compte-rendu du 2^{me} Congrès international « de l'économie collective et de la 2^{me} Assemblée générale du CIRIEC. Liège, 17-20 septembre 1955 » in *Annales de l'économie collective*, n° 514-521, avr.-nov. 1956, pp.97-375. Outre les pays bénéficiant d'une section nationale à l'époque (Autriche, Belgique, France, Suisse, Yougoslavie), 11 pays sont représentés : l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Sarre, la Suède, la Tunisie, la Turquie. Les comptes-rendus de l'époque (notamment *La Wallonie* du 17-18 septembre 1955, p.1) mentionnent également l'Inde, mais il semble que son représentant, M. Sidhwa, tombé malade au cours du voyage, soit finalement resté à Londres.

masque cependant une réalité moins euphorique : le nombre élevé de participants n'est atteint que grâce à la participation record de Belges (221 congressistes représentant 76 organismes différents). Seules sept organisations internationales sont représentées³⁷. Par ailleurs, les vœux de Milhaud n'ont été que très imparfaitement exaucés puisque le Royaume-Uni et la Suède ne sont représentés chacun que par trois personnes.

Cependant, l'organisation sans faille, la haute teneur des débats et les résultats obtenus (deux nouvelles commissions sont créées, l'une consacrée au logement et l'autre à la poursuite du thème général) font percevoir le II^e Congrès international d'économie collective comme un succès éclatant. L'équipe liégeoise vient de prouver qu'elle était à même de porter un vaste projet et l'intérêt manifesté par les autorités liégeoises envers l'économie collective fait forte impression. Nul doute que ces éléments joueront en faveur de la « Cité ardente » lorsque, quelques années plus tard, se posera le choix du nouveau siège du Centre international.

4. La réorganisation, prélude au développement

L'assemblée générale réunie à l'issue du congrès, le 20 septembre 1955, donne aux sections une autonomie plus large, chacune constituant alors un centre et les différents centres se fédérant sous la présidence du professeur Milhaud.

La section belge a quant à elle déjà entamé depuis le printemps un important processus de réorganisation, sous l'impulsion de Maurice Delbouille et de Paul Lambert. Ce dernier a multiplié les contacts afin d'intéresser au CIRIEC les représentants des organismes nationaux (Caisse générale d'épargne, Banque nationale) et les dirigeants des organisations socialistes : Émile Dutilleul (Société générale coopérative), Henri Lemaire (Prévoyance sociale) et André Renard (syndicat FGTB). Sur la base de ces entretiens, il a élaboré un plan de réorganisation de la section : création d'un conseil réunissant des délégués des trois secteurs de l'économie collective (syndical, coopératif et entreprises publiques), accentuation du caractère apolitique et scientifique du centre par une plus grande ouverture du

³⁷ Le Bureau international du travail, le Conseil des communes de l'Europe, la Communauté européenne de crédit communal, la Confédération internationale des syndicats libres, l'*International Federation of Unions of Employees in Public and Civil Services*, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux et l'Internationale du personnel des postes, télégraphes et téléphones.



Paul Lambert (Coll. CIRIEC).

LAMBERT, Paul (Seraing, 21 février 1912 – Bruxelles, 17 septembre 1977)

Docteur en droit (1935) et licencié en sciences économiques et sociales (1936) de l'université de Liège, Paul Lambert est mobilisé lors de l'invasion de la Belgique par les Allemands. Prisonnier de guerre pendant cinq ans, il témoigne de ces années de captivité dans son livre *Hommes perdus à l'Est* qu'il écrit en 1946. Nommé la même année à l'université de Liège, il est chargé à la fin des années cinquante de la chaire d'économie politique. En 1954, il devient le secrétaire général de la section belge du CIRIEC, avant de succéder à Edgard Milhaud en tant que directeur du CIRIEC international (1957), puis comme directeur des *Annales de l'économie collective* (1960). Proche du milieu socialiste, il est l'un des

conseillers d'André Renard à la demande duquel il signe le rapport économique du Mouvement populaire wallon qui, présenté lors du congrès constitutif des 16 et 17 novembre 1961, constituera l'essentiel des revendications économiques de ce mouvement.

Paul Lambert est l'auteur de *La doctrine coopérative*, ouvrage de référence internationale en la matière. Il a également été président du mouvement coopératif socialiste (Febecoop) qu'il représente au comité central et à l'exécutif de l'ACI et a été membre du comité de direction et du conseil d'administration de la Société nationale de crédit à l'industrie (SNCI).

Sources : DELFORGE, Paul, « Paul Lambert » in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. II, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, p. 911 ; GÉLARD, Yvonne, *1947-1997. 50 ans de vie du CIRIEC*, Liège, CIRIEC, 1997, pp. 25-26.

conseil d'administration aux partis catholique et libéral³⁸, présidence tournante d'une durée de deux ans avec souhait d'une alternance entre les différentes tendances politiques ou philosophiques (c'est Maurice Delbouille qui est choisi pour assurer la première présidence). Enfin, Paul Lambert accepte d'assumer le secrétariat général de la section, avec l'aide d'un assistant universitaire³⁹.

³⁸ La composition du conseil d'administration au 1^{er} février 1956 témoigne de cette ouverture et de cette répartition équilibrée entre les divers secteurs de l'économie collective. En effet, les syndicats comptent 8 membres (A. Colle représente la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) ; cinq administrateurs - parmi lesquels André Genot et André Renard - sont issus de la FGTB ; la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) quant à elle a manifesté le désir de limiter sa représentation à deux délégués, à savoir Louis Dereau et Claude Josz). Le secteur coopératif en compte 8 également dont un représentant de l'Office des pharmacies coopératives de Belgique (OPHACO) et trois de coopératives liées au monde chrétien. Enfin les entreprises publiques sont représentées par 11 membres. Par ailleurs, il regroupe des personnalités des trois partis traditionnels et améliore la couverture géographique de la représentation du conseil : à côté du premier échevin de la Ville de Bruxelles (Guillaume Verheven) et d'un député permanent de la Province de Hainaut (René Thône), on voit ainsi apparaître des administrateurs du Nord du pays en la personne de Georges Nachez, échevin des Régions de la Ville de Gand et Carl Lebon, échevin du Commerce et de la Navigation de la Ville d'Anvers.

³⁹ CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Réunion du Comité de la section belge du CIRIEC et de quelques membres du Comité d'organisation du Congrès du 25 mars 1955 à la SMAP et CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Assemblée générale du CIRIEC section belge du jeudi 31 mars 1955.



Le regain de dynamisme apporté par Paul Lambert s'accroît encore par la promesse faite par la SMAP de mettre un immeuble équipé à la disposition du CIRIEC et par l'amélioration des finances de la section grâce au nombre croissant de cotisations⁴⁰. Par ailleurs, l'équipe s'étoffe : depuis mai 1955, une sténo-dactylo (mademoiselle Luppens) est engagée pour assister André Schreurs dans le cadre de la préparation du congrès. Aux lendemains de celui-ci, en raison d'un conflit avec Paul Lambert, André Schreurs quitte le CIRIEC. André Baeyens est alors engagé comme adjoint au secrétariat. En juillet 1956, Yvonne Schreder, jeune licenciée en sciences commerciales et financières, entre au CIRIEC, en remplacement de mademoiselle Luppens. Elle y restera toute sa carrière et assistera avec zèle et efficacité Paul Lambert et ses successeurs⁴¹.

Les activités se développent également. En dehors de l'importante campagne menée au moyen de circulaires en vue d'augmenter les affiliations au CIRIEC belge, elles se concentrent sur la mise en place d'un bureau d'études permanent qui se donne pour tâche de constituer une bibliothèque spécialisée et de collecter des informations exactes en vue de mener des recherches et des études. La section se dote par ailleurs d'un organe d'information bimestriel, *Expériences* dont le premier numéro paraît en 1956⁴². Dorénavant, en contrepartie de leur cotisation, les membres du CIRIEC belge reçoivent deux revues : les *Annales de l'économie collective* du professeur Milhaud et *Expériences*. Ils ont également la possibilité de demander au bureau d'études toute

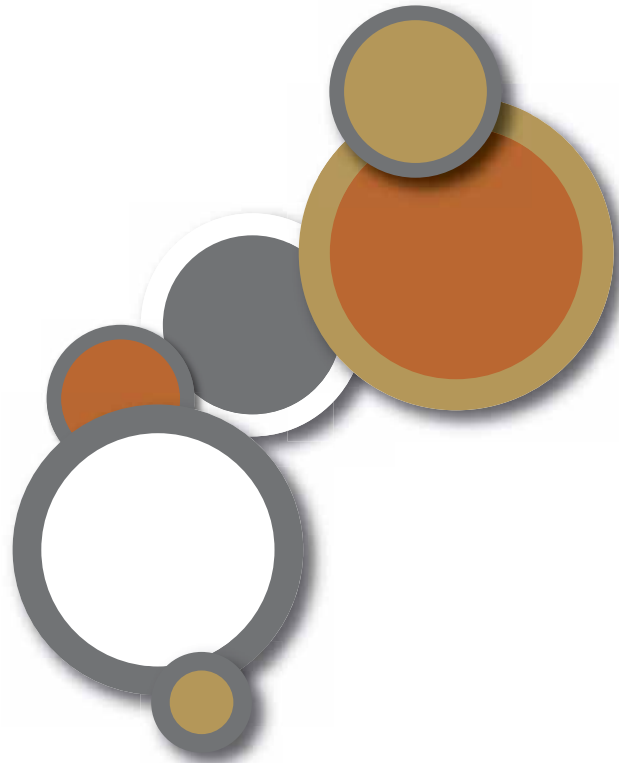
40 Les recettes de 1956 s'élèvent à 354 204,45 francs belges (CIRIEC, Section belge, Chemise « Assemblées générales 1955-1960 », Comptes 1956) dont 337 900 francs se rapportent aux 97 cotisations, soit le décuple de ce qui avait été versé avant la réorganisation.

41 Guy Quaden, actuel gouverneur de la Banque nationale a été directeur du CIRIEC de 1978 à 1990. Bernard Thiry occupe la charge de directeur depuis cette époque.

42 Le choix de l'imprimerie de ce bulletin s'avérera problématique et montre à nouveau la volonté d'apolitisme du CIRIEC. Il ne peut être question de s'adresser à une société privée. Mais par ailleurs les imprimeries coopératives belges ont toutes une étiquette politique et quel que soit le choix opéré, il risque d'entraîner le mécontentement d'une partie des administrateurs. C'est pourquoi Paul Lambert souhaite faire imprimer *Expériences* par l'Association intercommunale de mécanographie (AIM). Les réticences de Henri Lemaire et de Georges Listré (patron de l'Union coopérative), face à l'affiliation du CIRIEC à l'AIM (condition préalable obligatoire), l'obligeront à porter la question devant le conseil d'administration du 6 juin 1956 qui décidera de demander une offre à l'AIM et à l'Union coopérative. Finalement, c'est l'AIM qui sera chargée de l'impression du bulletin (CIRIEC, Section belge, Chemise « Administration 1956-1958 », Correspondance entre Paul Lambert, Henri Lemaire et Georges Listré entre le 14 et le 17 mai 1956 et Lettre d'André Baeyens à Paul Lambert, le 7 juin 1956).

information se rapportant à l'économie collective, service auquel des non-membres peuvent également s'abonner, mais qui ne rencontrera pas le succès escompté⁴³.

La section belge du CIRIEC a le vent en poupe et comprend peu à peu parmi ses membres non seulement la plupart des coopératives et toutes les fédérations d'organisations syndicales mais aussi nombre d'administrations publiques et les principales entreprises publiques⁴⁴. C'est donc à une section bien établie et en pleine expansion que l'assemblée générale du 28 mai 1957 (tenue à Puteaux en marge du III^e Congrès d'économie collective) décide de confier les rênes du CIRIEC international.



43 CIRIEC, Section belge, Chemise « Assemblées générales 1955-1960 », Procès-verbal de l'assemblée générale de la section belge du CIRIEC du 13 mars 1957.

44 En 1956, elle compte ainsi entre autres 3 ministères (Communication, Travail et Affaires économiques), 3 gouvernements provinciaux, 19 communes ou régies communales, 19 intercommunales, 6 sociétés d'habitation à bon marché, 13 coopératives, les grandes organisations syndicales et 17 membres individuels (CIRIEC, Section belge, Chemise « Assemblées générales 1955-1960 », Procès-verbal de l'assemblée générale de la section belge du CIRIEC du 13 mars 1957).

III. La question du transfert du siège du CIRIEC international (1954-1957)

1. Les raisons du transfert et la première tentative (1954)

Comme nous l'avons mentionné précédemment, Edgard Milhaud achève sa carrière universitaire, lorsqu'il se lance dans l'aventure du CIRIEC, en 1947. C'est un homme énergique, passionné, volontaire certes, mais la charge de travail qui pèse sur ses épaules est énorme. Alors qu'au cours des premières années il a pu compter sur le soutien actif des amis suisses, il constate peu à peu (vers 1954) un fléchissement de l'intérêt pour le CIRIEC en Suisse. Sans cette aide, la tâche devient insurmontable pour cet homme de 81 ans ! Dès 1954, les questions de succession d'Edgard Milhaud et parallèlement du transfert du siège du CIRIEC international sont à l'ordre du jour. Trois ans s'écouleront avant qu'elles ne soient définitivement réglées.

Les raisons de ce délai sont diverses. Elles tiennent d'une part aux « rivalités » entre les sections nationales, d'autre part à la difficulté de trouver une personnalité capable de (et disposée à) endosser les responsabilités concentrées entre les mains d'Edgard Milhaud, enfin aux réticences de celui-ci à céder du terrain. Il s'est, sa vie durant, totalement identifié à « sa » revue, puis à « son » association. De manière compréhensible, il ne peut sans doute se résoudre à confier la destinée de ses « enfants » à d'autres.

Il est donc dans cette situation douloureuse où il sait qu'il ne pourra indéfiniment continuer à assumer ses trop lourdes charges, mais semble veiller jalousement à ne pas perdre trop rapidement emprise sur ce qui constitue l'œuvre de sa vie, et ce d'autant plus qu'aucun successeur sérieux ne semble vouloir assumer la poursuite du travail entamé.

Cet état d'esprit paradoxal dans lequel se trouve Milhaud apparaît clairement lors de la réunion du conseil d'administration des 31 mars et 1^{er} avril 1954 où les administrateurs cherchent des solutions pour décharger le vieux directeur-président. Ils décident ainsi de recruter une secrétaire (décision qui ne sera suivie d'effet que plus de six mois plus tard avec l'engagement de Germaine Calame) et de créer une commission des *Annales* composée d'Edgard Milhaud, Gabriel Ventejol (France), Andreas Meyer (Suisse) et Erwin Hasselman (Allemagne). Charles-Henri Barbier

suggère en outre de confier la présidence à l'Autrichien Andreas Vukovich. Aussitôt, Milhaud rétorque que les décisions qui viennent d'être prises vont le décharger de menues tâches et qu'il peut donc continuer à assurer ses activités, ajoutant que s'il ne peut rester pleinement à disposition, sa tâche est terminée et qu'il retournera à ses études : « C'est donc soit la dévolution totale et absolue, soit le maintien des activités essentielles » proclame-t-il avec une certaine emphase⁴⁵. La délégation française elle aussi réagit à ce qu'elle associe à un transfert du siège du Centre international vers Vienne en avançant trois contre-arguments :

le premier d'ordre moral, à savoir qu'il est inenvisageable de séparer le CIRIEC de celui qui le personnifie ; les deux autres sont d'ordre géopolitique et se rapportent à la situation géographique idéale de la Suisse (y compris la présence sur son sol de prestigieuses organisations internationales) et à la trop grande proximité de l'Autriche avec le Rideau de fer.

La manière dont Edgard Milhaud relate l'incident dans un courrier adressé à Léon Jouhaux, prouve à l'évidence qu'il n'est pas encore prêt à céder ses prérogatives : « Le travail du Conseil a été fructueux. Conformément à son programme, il a considérablement renforcé l'organisme central en assurant une exécution normale des travaux de secrétariat indispensables. [...] Des paroles ont été prononcées et des engagements ont été pris qui donnent maintenant l'assurance formelle que le CIRIEC vivra et va entrer très vite dans une phase de large expansion. Un danger, qui a surgi d'une façon inopinée a été évité. Au cours du débat sur l'organisation, certains faits récents qui ont paru indiquer un fléchissement de l'intérêt pour le CIRIEC en Suisse (je crois qu'il s'agit de faits momentanés et n'ayant pas de causes profondes) ont suscité une proposition de transfert du siège du CIRIEC à Vienne. Il y a en Autriche un mouvement ouvrier très puissant, à l'intérieur duquel l'intérêt pour les activités d'économie collective est considérable. D'autre part l'Autriche, étrangère aux compétitions politiques internationales, peut être considérée à juste titre comme pouvant fournir un asile d'une valeur particulière à une institution économique et sociale comme le CIRIEC. Mais le transfert brusque – immédiat – d'activités qui

45 CIRIEC, Centre international, Chemise « Conseil 1947-1957 », Minute du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CIRIEC le 31 mars et le 1^{er} avril 1954, le 30 avril 1954.

se développent dans le cadre du CIRIEC depuis 7 ans et dans le cadre des *Annales d'économie collective* depuis 45 ans, à Genève, constituait une aventure redoutable. La délégation française a immédiatement réagi avec une vigueur et une puissance d'argumentation qui ont fait impression »⁴⁶.

Le conseil d'administration se termine donc sur un quasi *statu quo* : le siège est maintenu à Genève, Milhaud reste président. Seule la nomination de deux vice-présidents sera retenue, comme nous l'avons évoqué précédemment. Si la proposition de Barbier a été rejetée, elle semble cependant avoir eu pour effet de briser le tabou de la question du transfert. À partir de cette date, la question est abordée régulièrement dans les discussions du CIRIEC et dans la correspondance de Milhaud.

C'est dans ce contexte que la section belge entame une réflexion en vue d'accueillir le Centre international et que Liège se profile peu à peu comme le siège possible du CIRIEC.

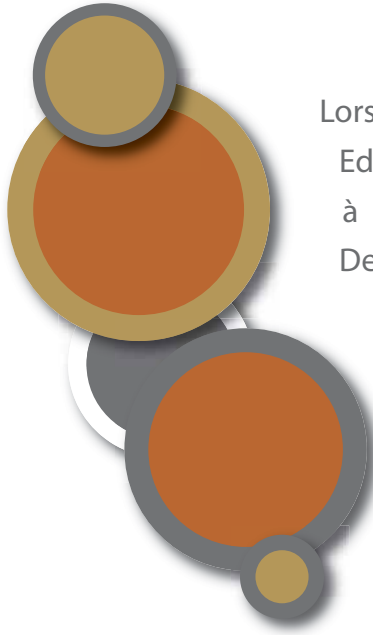
2. Liège s'impose comme futur siège du CIRIEC international

En novembre 1954 (alors que la préparation du congrès de Liège bat son plein), Maurice Delbouille, après avoir consulté Joseph Leclercq et Joseph Merlot, suscite une réunion du conseil d'administration restreint au cours de laquelle il met en évidence l'immobilisme social et politique dans lequel a sombré la Suisse, de même que « l'emprise des pays germaniques sur le CIRIEC et leur désir manifeste de s'attribuer le siège du Centre international »⁴⁷. Il invite la section belge à se positionner comme siège possible du transfert. Comme successeur à Edgard Milhaud, il suggère Paul Lambert. Mais il a poussé la réflexion plus loin. Il propose de vérifier auprès de la SMAP et de la Prévoyance sociale si elles ne peuvent mettre à disposition un local équipé. Pour assurer les finances, les divers secteurs de l'économie collective seront sollicités⁴⁸. Il s'agit trois ans à l'avance d'un tableau quasiment parfait de la situation future du CIRIEC belge. Une telle clairvoyance ne manque pas d'impressionner !

46 CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à M. Léon Jouhaux (avec copie à Dardel, Hirschfeld, Lutfalla, R. G.-Orsini, Rouanet et Ventejol), le 7 avril 1954.

47 CIRIEC, Section belge, Registre aux procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, Conseil d'administration restreint du 12 novembre 1954.

48 *Idem*.



Lors de la réunion du conseil d'administration des 16-17 avril 1955, Edgard Milhaud se voit chargé d'une mission d'information à propos d'un transfert éventuel du siège de l'organisation. Devant le comité exécutif réuni le 9 mai suivant, il met en balance le climat favorable liégeois tout en rappelant les avantages de Genève. Il envisage même de louer le rez-de-chaussée de la Maison des communes de l'Europe et la possibilité de collaborer avec la Bibliothèque des Nations unies qu'il souhaiterait voir accueillir la documentation du CIRIEC. Comme on peut le constater, la question du transfert est à cette époque encore loin d'être tranchée !

D'autres sections peuvent-elles prétendre se mettre sur les rangs ? Un rapide tour d'horizon des différentes sections du CIRIEC existant au milieu des années cinquante nous permettra de mettre en exergue les points forts et les faiblesses de chacune d'elles.

A. Aperçu des sections nationales du CIRIEC en 1956

En 1956, le CIRIEC compte huit sections nationales : Autriche, Belgique, France, Grèce, Inde, Italie, Suisse et Yougoslavie (sans compter l'Allemagne qui ne constituera sa section qu'en 1960). Nous avons longuement évoqué la section belge. Penchons-nous brièvement sur les autres sections.

Autriche

Depuis sa création en 1952, l'*Arbeitsgemeinschaft der österreichischen Gemeinwirtschaft* (AdöG) s'est développée et regroupe les trois principaux secteurs de l'économie collective (coopératives, entreprises publiques et syndicats). Elle publie une revue, la *Neue Technik und Wirtschaft* et ses représentants jouent un rôle actif dans les organes de décision et dans les diverses commissions du CIRIEC. Ainsi, c'est sur sa proposition qu'a été instituée la commission d'organisation chargée de réviser les statuts du CIRIEC et dont Karl Pröbsting assure la présidence. Enfin, depuis 1954, Andreas Vukovich se charge, en tant que vice-président du CIRIEC international, des aspects financiers du Centre.

Par ailleurs, l'Autriche est un des pays où l'intérêt suscité par l'économie collective est le plus manifeste : des contacts organiques existent entre les divers secteurs (public nationalisé, municipal, coopératif, syndical) et le mouvement ouvrier y est très puissant. Par ailleurs, depuis 1955, l'Autriche en raison de sa neutralité semble un asile intéressant pour une institution économique et sociale comme le CIRIEC.

Malgré ces atouts, Edgard Milhaud reste sceptique, en raison de la proximité géographique de Vienne avec l'Europe de l'Est et parce qu'il est « convaincu que ce transfert nuirait au développement de l'organisation dans les pays de l'Europe occidentale, en Suisse même, en France, en Belgique et en Angleterre où nous n'avons pas encore pénétré »⁴⁹.

France

De nationalité française, Edgard Milhaud conserve bien sûr des relations étroites avec son pays d'origine. En 1950, son ami Léon Jouhaux crée la section française qui s'appuie essentiellement sur le syndicat Force ouvrière et sur le mouvement coopératif de consommation (FNCC), mais peu, voire pas du tout, sur le secteur public. Malgré la présence en



André Hirschfeld (à gauche) et Paul Ramadier (à droite) se saluant lors du congrès de Liège (Coll. Germaine Calame).

son sein de personnalités de premier plan (Paul Ramadier, Gabriel Ventejol, André Hirschfeld, ...), le centre français ne connaît pas de réel développement et son apport au CIRIEC se limite pendant plusieurs années à la souscription d'abonnements collectifs aux *Annales* et à une participation active aux premiers congrès.

Lorsqu'en 1954, la section française a des perspectives de recettes supplémentaires (grâce à la participation d'un grand nombre d'industries nationalisées), René G.-Orsini, alors secrétaire général, montre peu d'empressement à augmenter sa contribution au Centre international et préfère maintenir son projet d'activités et affecter l'essentiel

⁴⁹ CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à R. G.-Orsini, le 15 juillet 1954.

de ces nouveaux bénéficiaires à la rémunération de travaux spéciaux commandés à des professeurs et à des étudiants. La déception est grande pour Milhaud qui espérait voir la France assumer dans les finances du CIRIEC international une part proportionnelle à la place qu'elle occupait sur le plan international⁵⁰.

Il faut ajouter que le contexte politique français n'est pas des plus favorables : la France de l'époque est confrontée à une instabilité ministérielle chronique qu'aggravent les problèmes de la décolonisation : la guerre d'Indochine est terminée depuis à peine six mois lorsqu'éclate la guerre d'Algérie.

Grèce

La section hellénique est créée en 1956 à l'initiative d'un ami d'Edgard Milhaud, le professeur Angelos Angelopoulos. Elle est présidée par Stratis D. Someritis, avocat et vice-président de la Ligue socialiste de Grèce. Davantage qu'une véritable section, il s'agit à l'époque d'une association de sympathisants des idées d'Edgard Milhaud et/ou de personnes qui s'intéressent à l'économie collective.

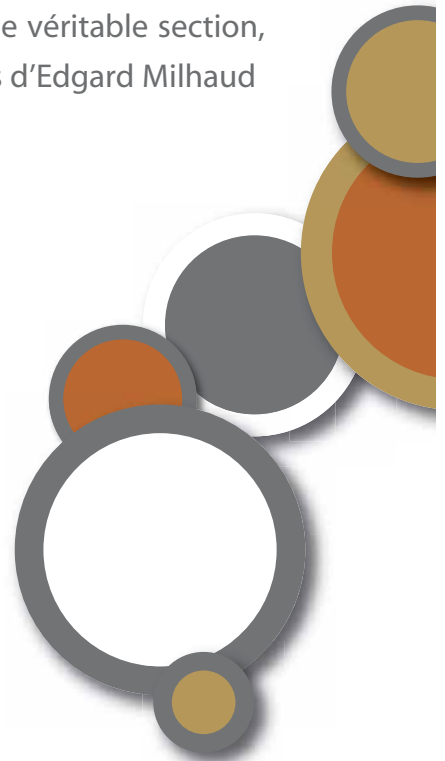
Inde

Mentionné parmi les centres nationaux du CIRIEC dans un courrier de 1956⁵¹, l'*All India Federation of Local Authorities* de Bombay semble n'être qu'une simple association affiliée au CIRIEC par M. Sidhwa. Il est vraisemblable que cette fédération n'a jamais véritablement fonctionné comme section, malgré le désir d'Edgard Milhaud. Il convient de remarquer à cet égard qu'aucun représentant indien n'apparaît dans le conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale de Puteaux en 1957. Yvonne Gélard, dans son historique du CIRIEC, mentionne qu'un *Indian Group of CIRIEC* s'est constitué seulement en 1970⁵².

50 « Je comprends très bien les difficultés que vous avez sur le plan international, mais je crois que nous vous rendrons service si nous arrivons à faire un certain travail sur le plan français. Ce travail ne peut à mon avis qu'être exécuté dans les conditions que je vous ai exposées ; l'expérience en est faite maintenant d'une façon fort malheureusement indiscutable » (CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre de R. G.-Orsini à Edgard Milhaud, le 22 juillet 1954).

51 CIRIEC, Centre international, Chemise « Conseil 1947-1957 », Lettre d'Edgard Milhaud « Pour le Comité exécutif », le 14 janvier 1956.

52 GÉLARD, Yvonne, 1947-1997. *50 ans de vie du CIRIEC*, Liège, CIRIEC, 1997, p. 62.



Italie



Dott. Alberto Mortara (Coll. Germaine Calame).

Le *Centro italiano di ricerche e d'informazione sull'economia pubblica e sulle imprese di pubblico interesse* est lui aussi l'affaire d'un seul homme, Dottore Alberto Mortara qui l'a fondé au début 1956 à Milan. Cette « section » regroupe essentiellement les représentants du secteur public de l'économie et est proche du monde universitaire italien. Elle s'oriente principalement vers la recherche et collabore à *L'Impresa pubblica*, revue éditée par la *Confederazione della Municipalizzazione*.

Suisse

Dans ce pays qui a joué un rôle déterminant dans les premières années du CIRIEC (le congrès de Genève a été organisé avec le soutien des amis suisses de Milhaud), l'enthousiasme des débuts s'est peu à peu mué en léthargie. La section nationale suisse est officiellement créée le 27 mars 1954 avec comme président Andreas Meyer (rédacteur du *Schweizer-Konsumverein*) et comme vice-président, Jean Treina. C'est donc une section jeune. Elle souffre d'être centrée exclusivement sur les coopératives de consommation et les syndicats et se révélera incapable de s'ouvrir au secteur public.

Yougoslavie

C'est le 15 décembre 1954 que se constitue à Belgrade la section yougoslave, à l'initiative d'Ašer Deleon. Ce dernier, ancien élève d'Edgard Milhaud, fait partie de l'Union des associations des économistes yougoslaves. À l'époque qui nous occupe, la section fait partie intégrante de cette union et limite ses activités à une collaboration rédactionnelle aux *Annales* (via quelques articles sur l'expérience yougoslave en matière d'autogestion des travailleurs). Ce n'est que lors de sa réorganisation, en 1958, qu'elle croît en importance grâce à l'affiliation des organisations économiques les plus puissantes du pays (chemins de fer, électricité, sidérurgie, ...), mais aussi de la Conférence des villes de Yougoslavie, des syndicats et de l'Union générale des

coopératives agricoles. Elle se chargera de l'organisation du IV^e Congrès international de l'économie collective à Belgrade, en 1959.

Comme on peut le constater, Edgard Milhaud n'a pas l'embarras du choix pour déterminer le nouveau siège du CIRIEC. La Grèce, l'Inde et l'Italie viennent à peine de se créer ; la section yougoslave n'a pas



IV^e Congrès international de l'économie collective - Belgrade, 1959. Accueil d'Edgard Milhaud par Dorde Miji (Coll. Germaine Calame).

l'envergure nécessaire et il a lui-même écarté l'Autriche. Restent donc la France, la Belgique et la Suisse. Si c'est clairement, on l'a vu, cette dernière qui a sa préférence⁵³, il n'ignore pas que le siège du Centre international ne peut être établi que dans un pays « qui voudra, par la mise à disposition de locaux appropriés et des concours de travail nécessaire, lui permettre de remplir une mission dont chacun comprend l'opportunité et la nécessité »⁵⁴.

C'est là toute la force de la candidature liégeoise ...

53 « Mais la continuité de l'action a été absolue, et elle suppose un organe auquel il s'agit maintenant de donner de la force. Ne serait-ce que par un ou deux concours réguliers et complets au moins par le dévouement, qui s'y attacheraient. Sera-ce en Suisse ou en Belgique ? Le problème est posé. Il faudra bien qu'il soit résolu. La manière dont fonctionne le secrétariat du Congrès de Liège nous montre ce que l'on peut attendre d'une organisation pour laquelle les participants sont résolus à faire l'effort indispensable pour s'attacher les services continus de certaines personnes bien qualifiées. Sans doute au moment où se tiendra le Congrès de Liège, la section belge possédera-t-elle sa " maison de l'économie collective ", dont l'acquisition sera rendue possible par quelques grandes intercommunales et dont les éléments de budget non couverts par le CIRIEC seraient fournis par les autorités communales et provinciales de la région. Sera-t-il possible d'obtenir des amis suisses un sursaut de volonté qui permettrait la continuation du travail dans d'aussi bonnes conditions matérielles, en Suisse, avec le double avantage de l'internationalisme mondial de Genève et de la neutralité helvétique, neutralité englobant la coopération active des cultures germanique, française et italienne ? Il y a là une très grosse question à laquelle j'aimerais vous voir réfléchir à l'avance pour avoir des entretiens possibles avec des hommes comme Barbier. » (CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à André Hirschfeld, le 11 avril 1955).

54 CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à R. G.-Orsini, le 18 avril 1955.

B. Arguments en faveur de Liège

Une section forte

Nous l'avons vu, la section belge, sous l'impulsion de son nouveau secrétaire général, Paul Lambert, s'est organisée récemment. Elle comporte, fait exceptionnel pour une section nationale, deux employés permanents qui assistent le président, le secrétaire général et le secrétaire-trésorier. C'est plus qu'Edgard Milhaud n'a jamais pu réunir à Genève. De plus, la préparation du congrès de Liège a mis en évidence la puissance de son esprit d'organisation. Elle a par ailleurs l'avantage d'être la seule (avec l'Autriche) à représenter l'ensemble des secteurs de l'économie collective et est de plus particulièrement attentive à se présenter comme un organisme scientifique gardant son indépendance politique.

Enfin, sa situation financière est saine et contrairement à d'autres sections (notamment la France), elle a toujours eu à cœur de contribuer, selon la mesure de ses moyens financiers, aux dépenses du CIRIEC international.

Des locaux adéquats

La promesse de la SMAP de mettre un local à disposition du CIRIEC a, à n'en pas douter, constitué un des arguments déterminants dans le choix du nouveau siège du Centre international. Il s'agit en effet d'un symbole pour Edgard Milhaud qui a toujours dû abriter la documentation du CIRIEC dans sa propre demeure⁵⁵. Il rêve depuis longtemps que s'ouvre une « Maison de l'économie collective », gage de visibilité et de pérennité de son œuvre.

De plus, Edgard Milhaud admire tout particulièrement la SMAP en tant qu'entreprise d'économie collective unique en son genre. Ses *Annales de l'économie collective* lui ont d'ailleurs consacré à plusieurs reprises des articles⁵⁶.

55 « Je ne saurais vous exprimer toute la joie que j'ai à sentir qu'enfin, après 10 ans de demi existence dans un logis particulier, sans possibilité de classement méthodique d'un matériel documentaire que l'on n'osait pas augmenter faute de pouvoir lui assurer un asile [...], le CIRIEC va enfin avoir la possession de locaux où il sera bien chez lui, et où son avenir ne se distinguera de son présent que par les possibilités d'expansion illimitées qui lui seront désormais non seulement offertes, mais garanties. Ce n'est pas trop cher de 10 années d'attente pour avoir l'inexprimable jouissance d'un tel résultat. » (CIRIEC, Section belge, Chemise « Courrier 1957 », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 6 août 1957).

56 Voir notamment : HUTTOY, Henri, « La Société mutuelle des administrations publiques de Belgique. L'assurance et les pouvoirs locaux en Belgique », in *Annales d'économie collective*, n° 420, janv.-oct. 1948, pp. 144-151.



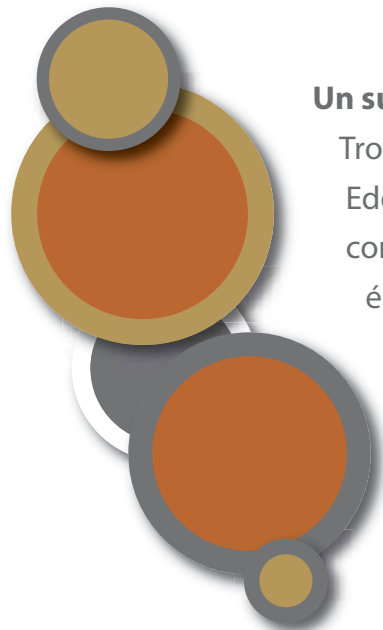
Si le principe de fournir au CIRIEC un local semble acquis dès 1954-1955, la concrétisation du projet nécessitera un certain temps. À l'origine, la SMAP a décidé d'offrir au CIRIEC belge une maison d'une valeur de 2 à 2,5 millions de francs belges. Cependant, en raison de difficultés financières dues au redressement du crédit en Belgique, elle ne peut tenir son engagement et propose à la section de lui verser un subside exceptionnel de 20 000 francs pour l'aider à louer un appartement. Parallèlement, elle envisage de réserver au CIRIEC le rez-de-chaussée d'un immeuble qu'elle fait construire au quai de Rome à Liège⁵⁷. C'est ainsi que la section belge emménage fin février 1957 dans un petit appartement situé 60 rue Charles Magnette ⁵⁸. Ce premier local officiel du CIRIEC est meublé grâce à la générosité des entreprises d'économie collective qui consentent un subside exceptionnel de « premier établissement »⁵⁹. Installation très provisoire, puisqu'au début novembre 1957, le CIRIEC belge et international (entre-temps la décision du transfert est tombée) déménageront au 45 quai de Rome, au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment de la SMAP⁶⁰.

57 CIRIEC, Section belge, Chemise « Administration 1956-1958 », Lettre de Paul Lambert à Joseph Haverland, le 30 janvier 1957.

58 CIRIEC, Section belge, Chemise « Administration 1956-1958 », Lettre d'Yvonne Schreder à Paul Lambert, le 22 février 1957.

59 La Société générale coopérative, la Prévoyance sociale, l'ALE offrent chacune 25 000 francs ; le Crédit communal de Belgique 10 000 francs ; la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER), l'Économie populaire de Ciney (EPC) et Socolié versent quant à elles chacune 5 000 francs. Par ailleurs, l'Association intercommunale de mécanographie offre une aide de 13 954 francs (sous forme d'annulation de sa dernière facture relative au congrès de Liège) et l'Union coopérative accorde une remise de 8 101 francs sur le prix des fournitures qu'elle a livrées. Ce qui fait un total de 122 055 francs (LAMBERT, Paul, « L'installation du C.I.R.I.E.C. » in *Expériences*, n°3, 1957, pp. 183-184 et CIRIEC, Section belge, Chemise « Établissement du Bureau CIRIEC. Premier établissement 1957 », Dons pour frais de premier établissement).

60 ETHIAS, Comités administratifs, procès-verbal du 18 mars 1957. La correspondance entre Paul Lambert et Joseph Haverland, gendre de Henri Hutoy auquel il succède le 31 décembre 1956 à la tête de la SMAP, indique que Paul Lambert aurait préféré que la SMAP achète l'appartement de la rue Charles Magnette qui offrait au CIRIEC une proximité avec l'université et sa bibliothèque (Voir entre autres CIRIEC, Section belge, Chemise « Établissement du Bureau CIRIEC. Premier établissement 1957 », Lettre de Paul Lambert à Joseph Haverland, le 14 février 1957 et lettre de Joseph Haverland à Paul Lambert, le 1^{er} mars 1957).



Un successeur digne d'Edgard Milhaud

Trouver une personne capable et désireuse de remplacer Edgard Milhaud et en laquelle ce dernier aurait toute confiance constituait une gageure. Paul Lambert représente donc à cet égard un candidat providentiel. Docteur en droit et licencié en sciences économiques et sociales de l'université de Liège, il occupe la chaire d'économie politique à la faculté de Droit depuis 1950. Edgard Milhaud a eu l'occasion de se rendre compte par lui-même de la qualité scientifique de Paul Lambert, lors du congrès de Liège où ce dernier avait présenté un bilan de l'économie collective dans le monde. Par ailleurs, malgré leurs grandes différences de caractère (l'ascétisme du premier tranchant singulièrement avec le côté épicurien du second), Edgard Milhaud et Paul Lambert partagent les mêmes valeurs, les mêmes conceptions politiques, la même implication dans les mouvements coopératifs et syndicaux. Enfin, et peut-être surtout, Edgard Milhaud a trouvé dans son jeune confrère une personne déterminée et prête à s'investir pleinement dans la continuation de son œuvre.

L'intérêt de la Belgique envers l'économie collective

Enfin, Edgard Milhaud n'est sans doute pas indifférent au choix de la Belgique qu'il considère comme le siège de certaines réalisations parmi les plus originales en matière d'économie collective (sociétés mixtes, SMAP, ...). C'est en tout cas ce qui ressort d'un courrier que son fils, Maurice, adresse à Paul Lambert : « Je ne puis oublier, lorsque je suivais comme étudiant à l'université de Genève les cours de mon père sur l'économie collective de 1927 à 1930, avec quelle conviction il décrivait à son auditoire les Sociétés mixtes belges qui couvraient divers secteurs importants de l'économie de votre pays et dans lesquels il voyait une formule idéale d'avenir, permettant d'associer l'intérêt général et la souplesse dans la gestion. Il est donc bien normal que le siège du CIRIEC soit dans votre pays »⁶¹. Même si l'argument n'apparaît que de manière ponctuelle, il est vraisemblable que Milhaud a sans doute également été sensible au fait que la Belgique abriterait dans un avenir proche la Commission des Communautés européennes.

⁶¹ CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre de Maurice Milhaud à Paul Lambert, le 6 décembre 1964.


À Monsieur Paul Gruselin
 Bourgmestre de la Ville de Liège
 trente ans après ...
 cette brochure à laquelle le président Ramadour
 a fait allusion au Congrès
 en témoignage d'inférence gratitude pour ce
 que la Ville de Liège a fait pour le Congrès
 de ce homme de cœur
La Coopération
 dans *Ed. Milhaud*
l'ordre international
 Genève, le 25 Sept. 1955

Dédicace manuscrite d'Edgard Milhaud à Paul Gruselin in *La Coopération dans l'ordre international*. Discours prononcé par Edgard Milhaud dans le cadre de la semaine parlementaire de la Coopération. 31 mars – 4 avril 1925, Paris, FNCC, 1925 (Coll. IHOES).

Enfin, comme nous l'avons vu précédemment, le professeur a été très impressionné par l'accueil enthousiaste que lui ont fait les édiles de Liège lors d'une réunion d'organisation du congrès et par la mobilisation des entreprises de l'économie collective belges en vue de mettre en place une structure solide du CIRIEC.

3. La décision du transfert

Le III^e Congrès du CIRIEC se tient du 25 au 27 mai 1957 à Puteaux (près de Paris), sous le patronage du Président de la République, René Coty. Il réunit 440 congressistes autour de deux thèmes généraux : d'une part, « l'économie collective et l'homme »,



envisagé sous la double question de la place de l'économie collective face à la « nouvelle révolution industrielle » (automation, nucléaire) et de ses relations avec les droits de l'homme ; d'autre part, « L'État et les entreprises d'économie collective ».

Mais au-delà de sa qualité scientifique, le III^e Congrès constitue une date toute particulière dans l'histoire du CIRIEC par la décision de transfert du siège qui y est prise. En effet, le conseil d'administration et l'assemblée générale organisés en marge du congrès les 27 et 28 mai 1957 se prononcent, sur proposition d'Edgard Milhaud, en faveur du transfert du siège du CIRIEC et de son organe permanent de travail de Genève à Liège. Paul Lambert est nommé directeur du CIRIEC international, fonction qui s'ajoute à celle de secrétaire général de la section belge. Edgard Milhaud conserve quant à lui la présidence de l'organisation et la direction des *Annales de l'économie collective* (dont le siège reste fixé à Genève). Commence alors une difficile période de collaboration entre les deux hommes aux personnalités également fortes mais si différentes. La diplomatie dont saura faire preuve Maurice Delbouille, devenu vice-président délégué, s'avérera plus d'une fois précieuse pour désamorcer les tensions⁶².

⁶² La citation suivante, extraite d'une lettre de Paul Lambert à Maurice Delbouille, illustre bien nous semble-t-il la difficulté de communication qui a existé entre Milhaud et Lambert ainsi que le rôle précieux joué par Delbouille : « Mon style est toujours direct, c'est vrai, et je reconnais bien en toi le philologue. Dur ? Cela dépend. Il est quelquefois dur, quelquefois tendre. Je crois que, pour une bonne part, les réticences de notre grand ami Milhaud viennent de ce qu'il a retrouvé dans mes formules des intentions que je n'ai jamais eues. Lui-même a d'ailleurs l'habitude du style indirect, et ses idées principales se situent dans des incises ou dans des subordonnées commençant par " à moins que "... Ne crois surtout pas que je sois dur avec lui. Je puis bien te dire, à toi, qu'à la fin de la dernière séance de l'Exécutif, nos amis Hirschfeld et Weisser sont venus me dire qu'ils étaient étonnés de ma diplomatie et de ma patience à l'égard de notre président. Je suis très heureux que tu veuilles bien contribuer à l'arrangement amical que nous souhaitons tous en écrivant toi-même à Edgard Milhaud. Je sais tout le poids qu'il reconnaît à ton jugement » (CIRIEC, Section belge, Chemise « Administration 1956-1958 », Lettre de Paul Lambert à Maurice Delbouille, le 27 janvier 1958).

IV. Vers la pérennité de l'œuvre d'Edgard Milhaud (1957-1961)

Moins de six mois se sont écoulés depuis le transfert du siège international à Liège, lorsque le CIRIEC prend possession de ses nouveaux locaux au quai de Rome : trois vastes bureaux avec entrée indépendante⁶³. Ils seront inaugurés officiellement, le 8 novembre 1957, à l'occasion d'une réunion du conseil réunie de manière exceptionnelle à Liège, et dans un climat qui ne laisse pas Edgard Milhaud indifférent, comme il en fait part à Jules Humbert-Droz, le secrétaire du Parti socialiste suisse :

« Le nouveau siège du CIRIEC a été inauguré dans une atmosphère de très grande satisfaction. Les manifestations qui ont eu lieu à cette occasion ont témoigné de la ferveur avec laquelle de très nombreuses organisations se voueraient au soutien de l'œuvre qui fut entreprise en Suisse il y a dix ans, et qui est parvenue à des résultats tels que l'avenir est maintenant, à Liège, définitivement assuré. Si vous l'aviez pu, vous auriez été là, et comme M. Barbier et moi-même, vous auriez pu rapprocher dans votre imagination, ce que furent nos deux séances de Berne et ce qu'étaient, sous l'égide de la Municipalité de Liège et d'un délégué du Gouvernement belge, les manifestations par lesquelles fut saluée l'installation à Liège de l'institution qui venait alors d'entrer dans la vie. Le CIRIEC est maintenant chez lui, au rez-de-chaussée du très grand bloc d'immeubles que vient d'édifier la Société mutuelle des administrations publiques de Belgique. »⁶⁴

Si l'avenir du CIRIEC semble désormais assuré, le transfert du siège pose néanmoins de nombreuses questions pratiques qui seront autant de défis auxquels le nouvel organe permanent de travail devra faire face.

1. Les problèmes juridico-financiers

Statut juridique

Le code civil suisse confère d'emblée la personnalité juridique aux associations

⁶³ Il y restera jusqu'en 1981, date à laquelle il s'installe dans les nouveaux bâtiments construits par l'université de Liège au Sart Tilman, sur les hauteurs de la ville, pour abriter la faculté de Droit et d'Économie. Se trouvent ainsi à nouveau confirmés les liens que le CIRIEC a de tous temps entretenus avec le monde scientifique et universitaire. Notons que le rez-de-chaussée du quai de Rome est toujours à l'heure actuelle dévolu au CIRIEC.

⁶⁴ CIRIEC, Centre international, Dossiers verts Suisse, Lettre d'Edgard Milhaud à Jules Humbert-Droz, le 12 novembre 1957.

internationales à but politique, culturel ou scientifique. Le statut juridique du CIRIEC basé à Genève était donc clair. Par son transfert à Liège, l'organisme tombe sous la loi belge, beaucoup plus restrictive en la matière, et se voit privé de cette personnalité juridique. Il ne peut donc posséder de patrimoine propre, recevoir de dons ou ester en justice. Pour pouvoir régulariser la situation et remplir les conditions prévues par la loi Vandervelde relative aux associations internationales sans but lucratif (25 octobre 1919), les statuts devront subir de nombreuses modifications avant d'être approuvés par le ministère de la Justice. Le processus sera long et fastidieux, les membres de l'assemblée générale (et surtout Edgard Milhaud) répugnant à apporter des modifications susceptibles, dans leur esprit, de diminuer le caractère international du CIRIEC⁶⁵. Ce n'est finalement qu'en 1961, par Arrêté royal du 27 juillet, que le CIRIEC obtiendra la personnalité civile en Belgique⁶⁶.

Situation financière

Assurer la survie financière du Centre international constitue sans nul doute le défi principal que la section belge se doit de relever de manière urgente. En effet, l'organe permanent de travail ne dispose d'aucunes ressources propres, le CIRIEC international étant jusqu'alors supporté presque exclusivement par les abonnements aux *Annales* et quelques subsides occasionnels.

Par ailleurs, du transfert du siège à Liège résulte une augmentation des tâches qui ne peut être assumée qu'à condition d'accroître le personnel de la section belge. Dans un premier temps, c'est la section belge qui prend en charge le financement du Centre international, mais des solutions plus structurelles doivent être mises en place. Lors de la séance du conseil d'administration des 19-20 juillet 1957, un nouveau cadre financier prévoit la séparation des caisses du Centre international et des *Annales*. L'acquis est maintenu à la revue ; le CIRIEC se charge de trouver de nouvelles cotisations (étant bien entendu que toute cotisation aux sections nationales comportera obligatoirement un abonnement aux *Annales*). C'est l'objet d'un projet de réorganisation financière que Paul Lambert propose, dès août 1957, aux diverses

65 Edgard Milhaud était d'avis que la Belgique, candidate au siège de diverses institutions internationales, devrait substituer sa loi par un texte s'inspirant du Code civil suisse. Des démarches seront d'ailleurs entreprises en ce sens par Paul Lambert auprès du ministre des Affaires étrangères, Victor Larock, et de son successeur Pierre Wigny. En vain. (CIRIEC, Centre international, Chemise « Prof. Milhaud 1958 », Lettre de Paul Lambert à Victor Larock, le 29 avril 1958 et CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre de Paul Lambert à Pierre Wigny, le 27 août 1959).

66 *Moniteur belge*, n°185, 4 août 1961, p. 6202.

sections nationales. Il y préconise le paiement par celles-ci d'une cotisation fixe au Centre international (qui tienne compte à la fois de la capacité économique du pays et du développement de la section). Ces nouvelles rentrées permettraient non seulement d'apurer les déficits passés de la revue mais aussi d'assurer son expansion et de couvrir les frais de fonctionnement du Centre international (notamment l'engagement de deux universitaires à temps plein). Jugé trop ambitieux⁶⁷ et contraignant, ce projet n'est malheureusement pas suivi et le conseil réuni à Liège en novembre 1957 laisse aux sections le soin de déterminer elles-mêmes l'importance de leur cotisation au CIRIEC⁶⁸. Les revenus ne permettent pas dès lors d'atteindre le budget prévu de 50 000 francs suisses et les effectifs de la section belge ne s'accroissent donc dans un premier temps que d'une nouvelle secrétaire de rang universitaire, mademoiselle Morval (qui consacre un tiers de son temps de travail au Centre international) et de quelques chercheurs occasionnels à temps partiel.

L'effort consenti par les diverses sections au cours des années suivantes, bien que réel (le montant de leurs cotisations passe de 11 635 francs belges en 1957 à 98 000 francs belges en 1958⁶⁹), est cependant tout à fait insuffisant et contraint la section belge à assumer une part disproportionnée du budget du Centre international, part qui dépasse à elle seule l'ensemble des cotisations de ses collègues étrangères.

Il en résultera dans les comptes de la section belge un déficit cumulé qui atteindra près de 250 000 francs belges au début 1960. Cette situation intenable (d'autant qu'à

67 Cette note provoquera d'ailleurs la démission de Paul Ramadier en tant que président de la section française. Dans un courrier à Edgard Milhaud, André Hirschfeld cite un passage d'une lettre que lui a envoyée Paul Ramadier : « Il résulte très nettement de l'échange de correspondance intervenu que l'orientation nouvelle donnée par le bureau de Liège n'est absolument pas compatible avec les moyens du CIRIEC, tels que je les connais. Il faudra des moyens beaucoup plus puissants, et que celui qui dirige l'Association y apporte une grande activité. C'est ce qui renforce mon intention formelle de démissionner de la présidence du CIRIEC. [...] Habitant Cazeville, je ne peux pas me charger d'entreprendre l'action nécessaire » (CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'André Hirschfeld à Edgard Milhaud, le 29 octobre 1957).

68 CIRIEC, Centre international, Chemise « CI – Conseil 1957-1959 », Procès-verbal de la séance du Conseil qui s'est tenue à Liège les 8 et 9 novembre 1957.

69 CIRIEC, Centre international, Chemise « CI – Conseil 1957-1959 », Procès-verbal de la séance du Conseil du 19 mai 1959.

cette époque la section se voit confier la présidence du CIRIEC et la direction des *Annales*) ne sera résolue que grâce au concours des principaux acteurs belges de l'économie collective qui acceptent d'augmenter substantiellement le montant de leur cotisation, permettant ainsi à la section belge d'atteindre l'équilibre financier et, par conséquent, de garantir la viabilité financière du Centre international⁷⁰.

2. Les activités du CIRIEC de Puteaux à Vienne (1957-1961)

Un effort de prospection mené tous azimuts

L'adhésion de nouveaux membres et la création de nouvelles sections nationales restent évidemment au centre des préoccupations du CIRIEC. Tandis qu'Edgard Milhaud multiplie les contacts à l'étranger avec l'Allemagne, la Suède, la Grande-Bretagne et même les États-Unis, l'organe permanent de travail ouvre des pourparlers avec les Pays-Bas, la Turquie, le Maroc, l'Amérique latine et le Luxembourg. Les résultats sont cependant décevants. Les Luxembourgeois, face à l'impossibilité de ranimer leur section moribonde, se rattachent, en 1958, à la section belge qui prend le titre de « section belgo-luxembourgeoise » et accueille dans son conseil d'administration un représentant luxembourgeois, le journaliste et syndicaliste Joseph Hanck.

Nettement plus significative est, en 1960, la reconnaissance officielle, comme section allemande, de la *Gesellschaft für öffentliche Wirtschaft (GöW)*, asbl créée à Berlin quelque dix ans plus tôt, à l'initiative de personnalités des milieux scientifiques et des entreprises publiques.

Par ailleurs, l'organe permanent de travail tente d'obtenir le soutien de la CECA, du Marché commun et du Bureau international du travail (BIT) et noue de fructueuses relations avec l'Union internationale des villes, l'Alliance coopérative internationale (ACI) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

Notons qu'apparaît à la même époque une timide ouverture du CIRIEC vers l'Europe de l'Est. Elle est prônée lors du congrès de Puteaux par la section yougoslave qui souhaite voir le CIRIEC aider les pays de l'Est à participer

⁷⁰ *Nouvelles du C.I.R.I.E.C. Bulletin interne*, n°7, juin 1960, pp. 10-11.

à ses activités⁷¹. Cette volonté transparait également dans une lettre d'Edgard Milhaud au rédacteur de la revue *Europe de l'Est et Union soviétique* dans laquelle le professeur manifeste son intention « de suivre de près les développements dans l'ensemble des pays de l'Est »⁷². Néanmoins les règles du CIRIEC restent très strictes : refus de membres individuels appartenant à un pays de planification autoritaire et refus de faire paraître dans les *Annales* tout article en provenance d'un de ces pays. Le CIRIEC prend seul la responsabilité de rassembler les informations qu'il livre à ses lecteurs sur ces pays. C'est sur la base de ces principes que l'assemblée générale de 1961 refuse l'adhésion au CIRIEC, comme membres individuels, de deux Hongrois (dont Bogнар Jozses, professeur d'économie politique à l'université de Budapest et membre du Parlement).

Au niveau national, la section belge met en place plusieurs stratégies pour se fortifier. L'idée resurgit de susciter des sections régionales. Hervé Brouhon, Émile Dutilleul, Georges Nachez et Carl Lebon sont chargés d'investiguer sur la possibilité d'en créer respectivement à Bruxelles, Charleroi, Gand et Anvers. En décembre 1957, Dutilleul annonce la création prochaine à Charleroi d'une section à titre expérimental censée regrouper les intercommunales, les coopératives, les sections syndicales, les sociétés d'habitation à bon marché, ... mais par la suite ce projet n'est plus évoqué⁷³. L'idée de Paul Lambert de publier une version néerlandaise de la revue *Expériences* et d'assurer ainsi une plus grande expansion du CIRIEC en Flandre (voire aux Pays-Bas) reste elle aussi lettre morte. Il faut dire qu'entre-temps le futur de la revue sera lui-même soumis à conjonctures, comme nous le verrons.

Par ailleurs, dès décembre 1957, la section s'interroge sur l'opportunité de prospecter auprès de nouveaux types de membres : les mutualités et les intercommunales mixtes. La question de l'affiliation des mutualités semble *a priori* étrange puisque parmi les premiers membres de la section belge figurait déjà la future Fédération

71 Dans ce sens, Miladin Korać, professeur à l'université de Belgrade, demande d'ailleurs à ce que dans le texte de la résolution sur les travailleurs et l'économie collective, les termes « communisme dictatorial et bureaucratique » soient remplacés par « stalinisme » (« Troisième Assemblée générale du CIRIEC tenue à Puteaux au lendemain du 3^e Congrès International de l'Économie Collective dans la grande salle de réunions de l'Hôtel de Ville (28 mai 1957, 10h15) » in *Annales de l'économie collective*, n° 535-538, janv.-avr. 1958, pp. 267-288).

72 CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, chemise « Divers », Lettre d'Edgard Milhaud à J.C. Toutain, le 26 novembre 1959.

73 CIRIEC, Section belge, Chemise « Administration 1956-1958 », Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 décembre 1957.

des mutualités socialistes et syndicales (FMSS). Elle se pose néanmoins étant donné que les mutualités n'ont pas un caractère purement économique. L'objection est cependant rapidement levée eu égard à leur rapport historique avec la coopération et à leurs nombreux contacts avec l'économie collective. La réticence des administrateurs est beaucoup plus importante en ce qui concerne les intercommunales mixtes qui sont considérées comme des émanations du privé poursuivant des intérêts privés. Sur la base des amendements à la loi sur les intercommunales de 1922 et des garanties qu'ils apportent à la sauvegarde de l'intérêt général, le conseil d'administration remettra finalement une décision favorable à leur admission comme futurs membres.

Plus que jamais, Paul Lambert veille à maintenir l'équilibre politique et sectoriel au sein de son conseil



Charles Chaput (avec le verre) entouré de trois autres pionniers de la Populaire condruzienne : Henri Viroux (à gauche), Louis Lamy et Joseph Fondaire (Coll. CARHOP).

CHAPUT, Charles

(Ciney, 17 juin 1898 – 8 juillet 1972)

Figure importante du monde coopératif chrétien, Charles Chaput a présidé pendant plus de cinquante ans aux destinées de l'Économie populaire de Ciney (EPC) qu'il fonde à Ciney le 7 mai 1919 (sous le nom de la Populaire condruzienne) avec quelques personnalités locales (dont l'Abbé Knood, aumônier des œuvres sociales). Nommé dès cette époque directeur commercial et inspecteur-propagandiste, il occupe cette fonction de direction jusqu'au 1^{er} juillet 1970. Peu de temps avant son départ à la retraite, à l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de la coopérative le 27 avril 1969, il reçoit la distinction de Commandeur de l'ordre de Léopold II.

Au cours de sa carrière, il a occupé des fonctions dans de nombreuses organisations nationales et internationales telles l'Alliance coopérative internationale, le Conseil national de la coopération, le Centre catholique international de la coopération, la Chambre syndicale des maisons à succursales multiples, le Foyer cinacien, etc. Il a également été membre du Conseil central de l'économie de 1948 à 1968. Très proche du Mouvement ouvrier chrétien, Charles Chaput s'est vu décerner par le Vatican la Commanderie de l'Ordre de Saint-Sylvestre.

Parallèlement à son action comme coopérateur, il s'est également distingué comme résistant, au cours de la Seconde Guerre mondiale, au sein du réseau Mill. Enfin, il convient de mentionner son investissement pour la cause wallonne qui lui fait endosser, en 1963, la fonction de président de Rénovation wallonne pour Ciney-Dinant.

Sources : *L'histoire de l'Économie populaire de Ciney racontée à l'occasion de son septantième anniversaire. 1919-1989*, EPC, [1989], p. 4. ; SERWY, Victor, *La Coopération en Belgique*, t. IV, *La Vie coopérative. Dictionnaire biographique*, Bruxelles, Les Propagateurs de la coopération, 1952, pp. 109-110 ; *Charles Chaput, notre ancien « patron »*, Ciney, EPC, 1972, 17 p.

d'administration. Lorsqu'à l'assemblée générale de Puteaux en 1957, Maurice Delbouille cesse d'être président de la section belge, c'est le syndicaliste Hervé Brouhon (de la FGTB) qui lui succède, avec comme vice-président, un coopérateur catholique, Charles Chaput (de l'Économie populaire de Ciney). Deux ans plus tard, ce dernier accède à la présidence, tandis que Brouhon devient vice-président. Paul Lambert justifiera ce choix vis-à-vis des représentants des coopératives socialistes (qui auraient en toute logique dû obtenir la présidence) par son obligation de maintenir la neutralité politique du CIRIEC⁷⁴.

Positionnement du CIRIEC sur le plan international

Alors que le CIRIEC peine à essaimer à l'étranger, deux projets viennent raviver les inquiétudes par la concurrence potentielle qu'ils induisent.


BROUHON, Hervé (Etterbeek, 18 juin 1924 – Anderlecht, 10 avril 1993)

Diplômé de l'École normale Charles Buls en 1944, Hervé Brouhon débute l'année suivante une carrière d'enseignant. Entré en contact avec la Centrale générale des services publics (CGSP) – enseignement, il s'investit dans l'action syndicale et est désigné successivement comme secrétaire adjoint de la CGSP-enseignement (1947), secrétaire de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) de l'arrondissement de Hal-Vilvorde et enfin président de cette régionale. Élu conseiller communal de la Ville de Bruxelles (1952), il devient parlementaire (1958) et est rapporteur du groupe socialiste à la Chambre. À la même époque, il est élu en tant que président de la section belge du CIRIEC (1957-1959). Il redeviendra président de la section pour quelques années en 1978. En 1965, il se voit chargé du portefeuille de la Prévoyance sociale dans le gouvernement Harmel. Nommé échevin de l'Assistance publique (en 1971, puis 1977), il crée le comité consultatif des non-belges de Bruxelles (1974). En 1983, il devient bourgmestre de la Ville de Bruxelles et est ainsi le premier non libéral à occuper cette fonction depuis 1830. En 1993, affaibli par la maladie, il se décharge de ses tâches au profit du premier échevin, Michel Demaret. Il décède quelques mois plus tard.

Source : HOSLET, Danièle, « Hervé Brouhon » in *Nouvelle Biographie nationale*, t. VI, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2001, pp. 65-66.

À l'issue de la conférence d'Erlangen en 1957, une série d'institutions universitaires spécialisées dans les questions de coopération ont lancé le projet de créer l'Association internationale de la science coopérative. La crainte vient notamment du fait que, d'une part, les participants ont rejeté l'idée d'intégrer cette nouvelle structure au sein du CIRIEC et que, d'autre part, ce sont précisément les pays qui

⁷⁴ « Si [...] nous avons proposé M. Chaput à l'Assemblée, c'est parce que, jusqu'à présent, deux socialistes s'étaient succédé à la Présidence : nos amis Delbouille et Brouhon. Comme d'autre part le secrétariat général est détenu pratiquement d'une façon permanente par un socialiste aussi nettement marqué que moi, la neutralité du CIRIEC eût pu paraître tout à fait théorique si, une fois encore, un socialiste était devenu Président. Cependant, je suis très conscient du problème que cette situation crée pour les coopérateurs socialistes. Ils sont les meilleurs soutiens du CIRIEC et il va de soi que des mesures doivent être prises pour que, au cours du cycle suivant, un coopérateur socialiste accède à la Présidence » (CIRIEC, Section belge, Chemise « Assemblées générales 1955-1960 », Lettre de Paul Lambert à E. Dutilleul, L. Desmet, H. Lemaire et G. Listré, le 7 avril 1959).



n'abritent pas de section nationale (à savoir notamment les États-Unis, l'Angleterre, la Turquie et le Pakistan) qui se montrent les plus enthousiastes. Cet épisode aura pour effet positif d'entraîner le rapprochement du CIRIEC avec l'Institut Desroches, association internationale de sociologie de la coopération.

Par ailleurs, lorsqu'en 1961, la GöW (c'est-à-dire la section allemande du CIRIEC) initie le processus qui aboutira à la création du Centre européen des entreprises publiques, le Centre international veille à être associé à la réflexion, tandis que la section belge entend se positionner clairement comme l'organisation représentative du secteur public en Belgique⁷⁵.

Intensification des activités scientifiques

Dans le cadre de sa mission d'information, l'organe permanent de travail diversifie ses activités : il s'attelle à la constitution d'une bibliographie des diverses publications relatives à l'économie collective qui paraît dans *Expériences*, puis dans les *Annales* à partir de 1960. Sur la base des informations transmises par les sections nationales, il se livre à des comparaisons par pays de questions diverses touchant l'économie collective (parmi lesquelles la situation de l'enseignement universitaire dans cette matière). Un bureau de presse éphémère sera même constitué dans le but de faire publier des dépêches scientifiques dans les divers journaux des pays membres du CIRIEC. L'échec du premier essai, consacré aux usines Volkswagen, sonnera le glas de cette initiative. En octobre 1961, la section belge organise, à Bruxelles, un colloque consacré aux intercommunales de Belgique qui réunit quelque 110 participants⁷⁶.

Au niveau international, il convient de mentionner le numéro spécial des *Annales* consacré à l'économie collective en Belgique et publié à l'occasion de l'exposition universelle de Bruxelles en 1958. Cet ouvrage, qui paraît également sous forme de tiré-à-part, est imprimé par l'AIM. En dehors d'un soutien du ministère de l'Instruction publique, il est essentiellement financé par des organismes belges d'économie collective sous la forme de subsides ou de souscription à des pages de publicité. Cela ne manquera pas de poser problème à Edgard Milhaud, en raison de son attachement

75 CIRIEC, Section belge, Chemise « Administration 1956-1958 », Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la section belge du CIRIEC du 14 décembre 1961.

76 « Un colloque organisé par la section belge sur les intercommunales » in *Nouvelles du C.I.R.I.E.C. Bulletin interne*, n°11, nov. 1961, p. 27.

inaltérable au principe d'indépendance des *Annales*⁷⁷. Comme nous le verrons, ce sujet sera une pomme de discorde constante avec Paul Lambert lors des discussions sur le futur des *Annales*.

Ce rapide tour d'horizon des activités du CIRIEC serait incomplet sans la mention des congrès. Ceux-ci absorbent une énergie énorme, non seulement lors de la préparation avec la section nationale concernée, mais aussi pendant et surtout après l'événement, lors de la publication des actes dans les diverses éditions des *Annales* ; celle-ci impliquant un fastidieux travail de traduction.

Le IV^e Congrès international d'économie collective se déroule à Belgrade du 18 au 20 mai 1959, avec pour thème principal « le rôle de l'économie collective dans le développement

économique ». Patronné par le Maréchal Tito en personne⁷⁸, il ne réunira que 203 participants (dont 64 Belges !). Le congrès suivant renoue avec le succès. Organisé à Vienne du 23 au 25 mai 1961, sur le thème « Trois objectifs de l'économie collective : Liberté, Sécurité, Bien-Être », il atteint le chiffre de 899 participants⁷⁹ !



Programme du IV^e Congrès international de l'économie collective - Belgrade, 1959 (Coll. CIRIEC).



En marge du V^e Congrès international de l'économie collective - Vienne 1961 : Maurice Delbouille et son épouse (à gauche), Edgard Milhaud, Paul Lambert et son épouse (à droite) (Coll. Paul Delbouille).

77 CIRIEC, Centre international, Chemise « Prof. Milhaud 1958 », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 10 mai 1958.

78 Il convient de noter à cet égard que divers échanges de courrier ont eu lieu parmi les membres du CIRIEC quant à l'opportunité de lier l'acceptation du patronage de Tito à la grâce de Djilas, un détracteur du régime incarcéré peu de temps auparavant. Ce ne sera finalement pas le cas, Edgard Milhaud se contentant d'aborder la question oralement lors d'un déjeuner officiel. L'incarcération de Djilas n'est sans doute pas étrangère à la faible participation au congrès, les syndicalistes (français notamment) ayant décidé de boycotter l'événement.

79 « Discours de clôture de M. Maurice Delbouille » in *Annales de l'économie collective*, n° 3-4, juill.-déc. 1961, pp. 615-616.

3. Le passage du CIRIEC et des *Annales* entre des mains belges

Le transfert du siège du Centre international à Liège exacerbe le problème posé par l'existence de diverses revues au sein du CIRIEC. *A priori* accessoire comparée aux problèmes juridiques et financiers évoqués précédemment, cette question occupe cependant une place centrale dans les discussions du CIRIEC entre 1957 et 1960. Elle sera une source de conflits réguliers entre les professeurs Lambert et Milhaud. Il semble opportun de la développer ici, tant elle a sans doute influé sur la démission de ce dernier, en mars 1960, de son poste de (co)directeur des *Annales* et de président du CIRIEC.

Confirmation des *Annales* comme unique publication officielle du CIRIEC

À mesure qu'elles se développaient, plusieurs sections nationales (dont la belge) se sont mises à collaborer à (ou à éditer elles-mêmes) des revues traitant de questions d'économie collective. Si ces publications ne constituent pas une menace pour les *Annales* en termes de diffusion (leur distribution est locale), elles représentent à tout le moins une concurrence en termes de contenu rédactionnel et contrecarrent l'idéal prôné par Edgard Milhaud, à savoir que les diverses sections nationales contribuent à nourrir les *Annales*⁸⁰.

En raison de problèmes financiers récurrents, du manque de personnel et de l'existence de trois versions différentes, la publication des *Annales* est irrégulière et soumise à des retards énormes (les plus perspicaces des lecteurs auront remarqué, en note 14 que le numéro 425-426 de 1948 traite en fait de la constitution en Belgique de la section provinciale en mai 1949 !). Pour pallier ce problème, l'assemblée générale de Puteaux suggère que le CIRIEC publie, à côté des *Annales*, un bulletin de liaison destiné à informer les administrateurs et à les aider à recruter de nouveaux membres. Le premier *Nouvelles du C.I.R.I.E.C. Bulletin d'information interne* paraît en février 1958, en versions française et allemande.

Entre-temps, la fusion entre les *Annales* et *Expériences* fait l'objet d'âpres discussions. En réalité, la question est abordée de manière indirecte, alors que le conseil de


⁸⁰ Au cours de l'année 1957, par exemple, *Expériences*, la revue créée par Paul Lambert, livre des articles scientifiques sur des sujets aussi divers que les problèmes et l'évolution de la coopération chrétienne en Belgique, la cogestion en Allemagne, la coopération en Russie soviétique ou la place de l'économie collective aux États-Unis, ... Tous thèmes qui auraient légitimement trouvé leur place dans les *Annales*.

novembre 1957 tente de trouver une solution aux problèmes financiers du CIRIEC. La section suisse se déclarant prête à augmenter sa contribution mais souhaitant obtenir une contrepartie, Paul Lambert propose d'adjoindre la revue belge aux *Annales*. C'est alors qu'Edgard Milhaud formule la proposition de fusion des deux revues. Le conseil de la section belge rejette l'idée lors de sa réunion du 17 décembre 1957 craignant les répercussions négatives que la disparition de sa revue entraînerait chez ses membres. Par ailleurs, il souhaite qu'un accord général soit pris sur les diverses revues des sections nationales⁸⁰.

Face au souhait émis par divers membres du conseil international (parmi lesquels Barbier) de transférer l'administration des *Annales* à Liège, Paul Lambert se déclare prêt à envisager le sacrifice d'*Expériences*, eu égard à l'histoire des *Annales*, à sa diffusion plus large (notamment dans des pays comme les États-Unis où le CIRIEC n'existe pas) et à sa parution trilingue⁸². Néanmoins, devant la réticence des administrateurs de la section belge, c'est une solution intermédiaire qui est adoptée dans les faits : *Expériences* subsiste uniquement comme organe d'information sur l'économie collective en Belgique et devient trimestriel, les articles d'intérêt plus général sont renvoyés aux *Annales*. Une série de mesures sont prises pour renforcer l'assise de la revue. D'une part, un comité de rédaction est mis en place. Composé d'Edgard Milhaud, Paul Lambert, Charles-Henri Barbier, Erwin Hasselman, André Hirschfeld et Franz Rauscher, il est chargé à la fois de l'édition (à partir de janvier 1958) et de la rédaction de la revue (à partir de juillet de la même année). D'autre part, il est demandé à chaque section de désigner une personne chargée de la diffusion des *Annales* et il est prévu qu'un cinquième des versements faits au Centre sera ristourné à la revue.

81 Outre les *Annales* et *Expériences*, on dénombre alors trois revues d'économie collective dans les pays affiliés au CIRIEC : *Archiv für öffentliche und freigemeinwirtschaftliche Unternehmen* et *Öffentliche Wirtschaft* sont deux revues publiées par les entreprises publiques allemandes (qui sont extérieures au CIRIEC, bien que pressenties pour constituer le noyau dur d'une future section allemande) et la revue du CIRIEC Autriche, *Neue Technik und Wirtschaft*. S'il semble en effet inimaginable de toucher à des organes n'émanant pas du CIRIEC, il convient de remarquer que l'existence de la revue autrichienne n'est, contrairement à *Expériences*, jamais véritablement remise en question.

82 CIRIEC, Section belge, Chemise « Administration 1956-1958 », Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 décembre 1957.



De plus en plus, le transfert à Liège du siège des *Annales* semble inéluctable. Un pas de plus est franchi dans cette direction lorsque, en 1958, l'impression du numéro spécial des *Annales* consacré à l'économie collective en Belgique est confiée à l'AIM⁸³. La pression exercée par Milhaud pour obtenir la fusion des revues se fait de plus en plus forte et vire même à la menace : « Je ne puis » écrit-il « imaginer, après moi, l'état de chaos où ma faiblesse aurait laissé tomber, dans ce domaine, notre organisation : un Lambert directeur des " Annales ", un Lambert directeur d'" Expériences ", un Lambert directeur du " Bulletin d'information interne " tiraillé entre les tâches identiques qu'il doit accomplir dans trois organes différents et faisant péniblement vivoter les trois [...]. Je vois le grand intérêt de la réunion aux mains d'un seul homme de la direction des " Annales " et de la direction du CIRIEC. L'action concordante de l'organe de travail et de l'organe d'information qui en résulterait peut être très précieuse. [...] Mais une condition sine qua non s'impose : c'est que tout l'effort d'information d'intérêt général soit concentré dans un seul organe, et que le directeur puisse vouer tous ses efforts de cet ordre à ce seul organe : les " Annales ". Si cette condition ne peut pas être réalisée, il faudra alors, pour les " Annales ", un autre homme qui pourra, lui, parallèlement à son enseignement d'économiste, s'y vouer tout entier ». Plus loin il va jusqu'à comparer les liens d'intégration réciproques du CIRIEC et des *Annales* à une « union monogamique [...] au plein sens du mot, c'est-à-dire avec des droits et des devoirs égaux pour les deux parties »⁸⁴. Une semaine plus tard, alors que le conseil d'administration de la section belge a entre-temps marqué son accord pour la fusion, un nouveau différend surgit entre les deux hommes, lorsque Paul Lambert suggère d'introduire auprès du gouvernement belge une demande de subvention pour la publication des *Annales*. Edgard Milhaud oppose

83 En 1960, les *Annales* imprimées jusque-là par l'Imprimerie Dessaint à Doullers (Somme) est reprise par l'AIM.

84 CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 25 octobre 1959.

un veto total basé sur le principe d'indépendance de la revue⁸⁵. La réponse de Paul Lambert est cinglante : « Si pour des motifs de dignité », écrit-il « je devais [...] quitter le CIRIEC, ni mon œuvre scientifique, ni le rayonnement international de mes idées, ni mon action pour l'économie collective n'en seraient affectés. Seuls mes sentiments le seraient. Je désire passionnément servir le CIRIEC et les " Annales ". Je n'ai besoin ni du CIRIEC, ni des " Annales " »⁸⁶. Un accord intervient finalement : la fusion des revues interviendra à partir du premier numéro de 1960 et les *Annales* seront codirigées par Edgard Milhaud et Paul Lambert. Fin du feuilleton ... Enfin pas tout à fait !

Edgard Milhaud passe le flambeau



Edgard Milhaud (Coll. Germaine Calame).

Le premier numéro de 1960 des *Annales* réserve en effet un dernier coup de théâtre. Dans un article intitulé *Les « Annales de l'économie collective » et « Expériences » unissent leurs destinées*, Edgard Milhaud fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de directeur de la revue et de président du CIRIEC. Cette décision est motivée par le fait que l'association a encore une série de défis à relever et ce n'est possible que si le responsable peut prendre les décisions immédiatement, « sans consultation de quiconque ou tout au moins sans autre consultation que celle d'une personnalité avec laquelle le contact peut être immédiat et l'échange de vues complet »⁸⁷.

85 « Un organe d'idée et de doctrine qui reçoit d'un gouvernement quelconque une subvention est un organe qui a abdiqué sa liberté et qui accepte virtuellement, sinon d'avoir à dire certaines choses, du moins d'avoir à ne pas dire certaines choses. C'est là la servitude, à tout jamais inconcevable pour les " Annales " parce qu'elles sont nées de la nécessité de la création d'un organe absolument libre pour mener le bon et indispensable combat, pour l'économie collective, contre l'immensité de la presse sous la domination du capital. » (CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 2 novembre 1959).

86 CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre de Paul Lambert à Edgard Milhaud, le 4 novembre 1959.

87 MILHAUD, Edgard, « Les "Annales de l'économie collective" et "Expériences" unissent leurs destinées. De grands progrès en perspective. Deux décisions » in *Annales de l'économie collective*, n° 559-561, janv.-mars 1960, pp.1-23.



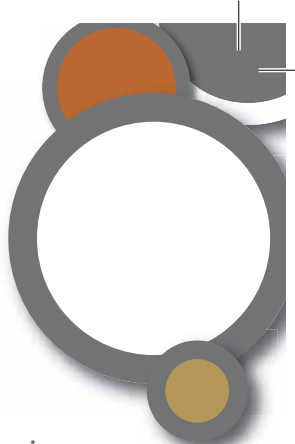
Edgard Milhaud (au centre) salué par ses pairs, dont Gabriel Ventejol (à gauche) et Paul Lambert (à l'extrême droite) (Coll. Germaine Calame).

La décision est perçue par tous les membres comme brutale et inattendue. C'est oublier bien vite qu'en mai de l'année précédente, Edgard Milhaud avait prié le conseil de le décharger de la présidence. La décision avait été reportée à la prochaine assemblée générale (prévue à Vienne en 1961 !) sous prétexte qu'un changement de président était susceptible d'aggraver les difficultés internes rencontrées par certaines sections⁸⁸.

Néanmoins, la question subsiste quant aux raisons profondes qui poussent Edgard Milhaud à trancher si brusquement le « cordon ombilical » avec l'œuvre de sa vie. Les différends évoqués précédemment ont vraisemblablement joué un rôle ayant amené le professeur à remettre en question sa vision du CIRIEC, dans un monde en profonde mutation. Un courrier bouleversant adressé à son ami André Hirschfeld, nous éclaire sur son état d'esprit :

« Je voudrais que vous me compreniez aussi. Le CIRIEC continue à vivre de la vie lente qui n'est pas celle des flacons d'oxygène, mais qui est celle d'un laisser-aller, d'un abandon de soi, d'un vivotement traversé, dans les quelques éclairs, d'exposés

⁸⁸ CIRIEC, Centre international, Chemise « CI – Conseil 1957-1959 », Procès-verbal de la séance du Conseil du CIRIEC, le 19 mai 1959.



magnifiques et hypnotisants présentés devant les effectifs de nos congrès et par quelques articles émouvants aussi et lumineux des " Annales ". Mais l'essor des premières années a pris fin. Le socialisme est en baisse dans certains pays représentés dans notre CIRIEC. La conviction est que si un redressement très énergique n'intervient pas, nous courons le risque du danger par arrêt de développement et par découragement contagieux. J'aurais pu traîner 10 ou 15 ans encore la vie languissante d'un CIRIEC débilite, sans énergie, sans passion, sans foi fervente et profonde. J'ai préféré, brusquement, engager toute ma foi dans une démission totale motivée par un besoin de changement radical. Réussirai-je ? C'est ce que je saurai dans 8 jours [ndlr : lors de l'assemblée générale extraordinaire du CIRIEC prévue à Genève, le 14 mai 1960]. Mais vivoter ainsi n'est pas vivre. Le nombre de sections du CIRIEC est aujourd'hui ce qu'il était il y a 4 ou 5 ans – au moment où nous nous réunissions à Paris – et déjà à ce moment, si nous exceptons la Grèce, tous les organismes actuels étaient représentés et les séances du CIRIEC réunissaient un plus grand nombre de délégués, et plus ardents »⁸⁹.

À travers ces lignes transparaissent toute la lassitude de cet homme de 87 ans, sa désillusion face à la tiédeur du mouvement en faveur de l'économie collective et le sentiment terrible que le développement de l'association ne peut s'opérer qu'au moyen de changements radicaux qu'il n'a pas les moyens de mettre en place⁹⁰, des changements radicaux qu'il n'a peut-être pas la volonté de mettre en place, car en contradiction avec les principes de toute une vie⁹¹.

Le courage de cette décision, l'abnégation qu'elle implique forcent le respect. De même que le bilan de son œuvre, qu'Edgard Milhaud sous-estime largement. Fruit de

⁸⁹ CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à André Hirschfeld, le 5 mai 1960.

⁹⁰ « Je pense que la dernière session du conseil du CIRIEC aura dissipé vos derniers doutes, si vous en aviez encore, sur l'opportunité de ma décision du 18 mars de l'année qui finit. Constater ce qui s'est fait depuis, par contraste avec ce qui aurait pu se faire, suffit à fournir la preuve que je n'avais pas le droit de ne pas faire ce que j'ai fait. Je voudrais que, un jour où vous en aurez l'occasion, vous expliquiez bien à nos amis français que le spectacle des moyens qui étaient à la disposition de nos amis belges, tellement disproportionnés à ceux dont je disposais, me faisait un devoir strict – un impératif catégorique – de passer la main. [...], il y avait le DEVOIR. » (CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettre d'Edgard Milhaud à André Hirschfeld, le 8 novembre 1960).

⁹¹ Un exemple de cette lutte interne nous est donné dans un courrier où il remet en question le principe de subvention des *Annales* accepté par lui quelques jours auparavant : « Ma dernière nuit qui fut une nuit de pure méditation après tant d'autres précédentes, si pénibles, m'a permis d'arrêter ma position définitive et irrévocable sur ce point. Par là j'ai libéré ma conscience, je me suis libéré moi-même et j'ai écarté l'idée affreuse de donner un démenti à toute ma vie » (CIRIEC, Centre international, Chemise « Pour classement Liège », Lettre d'Edgard Milhaud à Paul Lambert, le 17 novembre 1959).

son travail inlassable de prospection et de persuasion, le CIRIEC bénéficie d'un organe permanent de travail stable et ses sections nationales connaissent un développement lent, mais sûr. De plus, c'est à la même époque qu'une section officielle se constitue en Allemagne qui occupe depuis une place de choix parmi les centres nationaux du CIRIEC. Quant aux *Annales*, en 1960, elles sont diffusées dans 55 pays (dont de nombreux pays d'Afrique et d'Asie) et touchent 1 000 collectivités parmi lesquelles 275 universités et 90 bibliothèques publiques. Résultat plus qu'honorable quand on se rappelle que la revue n'a repris sa parution qu'en 1948.

Comme témoignage de gratitude pour son dévouement au CIRIEC, Edgard Milhaud est nommé président d'honneur. Une cérémonie d'hommage sera organisée par l'Union suisse des coopératives de consommation à Genève, le 14 mai 1961, au cours de laquelle lui seront offerts les *Seconds mélanges d'économie politique et sociale*, recueil de textes réunis en son honneur par Paul Lambert.

La surreprésentation belge au sein du CIRIEC

La démission d'Edgard Milhaud va accroître encore l'influence belge sur les destinées du CIRIEC. En effet, Paul Lambert qui cumule déjà les fonctions de secrétaire général de la section belge et de directeur du CIRIEC international, se voit chargé de la direction à part entière des *Annales*. Par ailleurs, comme successeur à la présidence, Edgard Milhaud propose Maurice Delbouille. Cette décision ne manque pas d'étonner de la part de celui qui, quelques années auparavant faisait part de son rêve de voir Paul Ramadier lui succéder comme président et Charles Barbier comme directeur des *Annales* et écrivait « [...] Je ne voudrais pas que le CIRIEC et la ligne des " Annales " fussent sous l'emprise d'une seule section. Il ne s'agit point d'hommes, mais de principes »⁹².

Malgré certaines réticences à cette concentration des « pouvoirs » dans les mains belges, l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 1960 nomme Maurice Delbouille comme président du Centre international. Cette décision s'explique sans doute par l'urgence de faire face au désistement d'Edgard Milhaud et par la volonté de ne pas trop déstabiliser le CIRIEC (Delbouille occupe déjà la fonction de vice-président délégué). Par ailleurs, il est envisagé de remettre la question de la

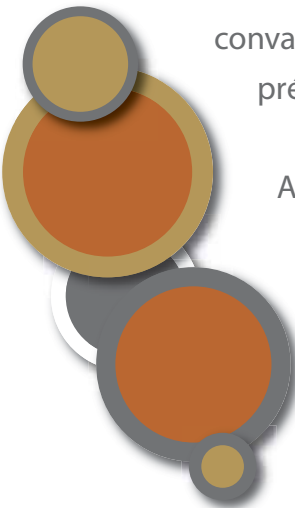
⁹² CIRIEC, Centre international, Dossiers bleus France, Lettres d'Edgard Milhaud à André Hirschfeld les 28 mars 1957 et 18 décembre 1957. Nous n'avons trouvé aucun document nous permettant de savoir si ces deux « candidats » ont été effectivement approchés et quelle fut leur décision.

présidence à l'ordre du jour de l'assemblée générale de Vienne prévue pour 1961. Maurice Delbouille sera en fait reconduit dans ses fonctions à Vienne mais il insistera, par crainte que le CIRIEC ne « devienne par trop une œuvre belge », sur la nécessité de recourir à un roulement de présidence pour l'assemblée suivante (à Rome en 1963)⁹³.

CONCLUSION

C'est donc sur un nouveau départ (presque une seconde naissance) que se clôture cet aperçu de près de quinze ans d'histoire du Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective. De nombreux défis ont été relevés : le CIRIEC bénéficie de locaux, d'une équipe de collaborateurs, d'un statut juridique clair, de finances assainies. En 1961, pour la première fois depuis longtemps, la publication des trois éditions des *Annales* retrouve sa régularité et la revue fait peau neuve grâce à une présentation rajeunie. Bien sûr, le centre connaîtra encore de nombreuses

évolutions, de nombreuses vicissitudes et de nombreux succès. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter la brochure sur les 50 ans du CIRIEC évoquée précédemment.



Aujourd'hui, alors qu'il souffle ses 60 bougies, le CIRIEC démontre que le combat de Don Quichotte mené par un vieil homme au soir de sa vie en faveur d'un idéal de plus grande justice sociale et économique reste toujours d'actualité. Certes, le rêve d'Edgard Milhaud n'a pas été entièrement atteint : il n'existera sans doute jamais d'organisation internationale de l'économie collective, sous l'égide des Nations unies.

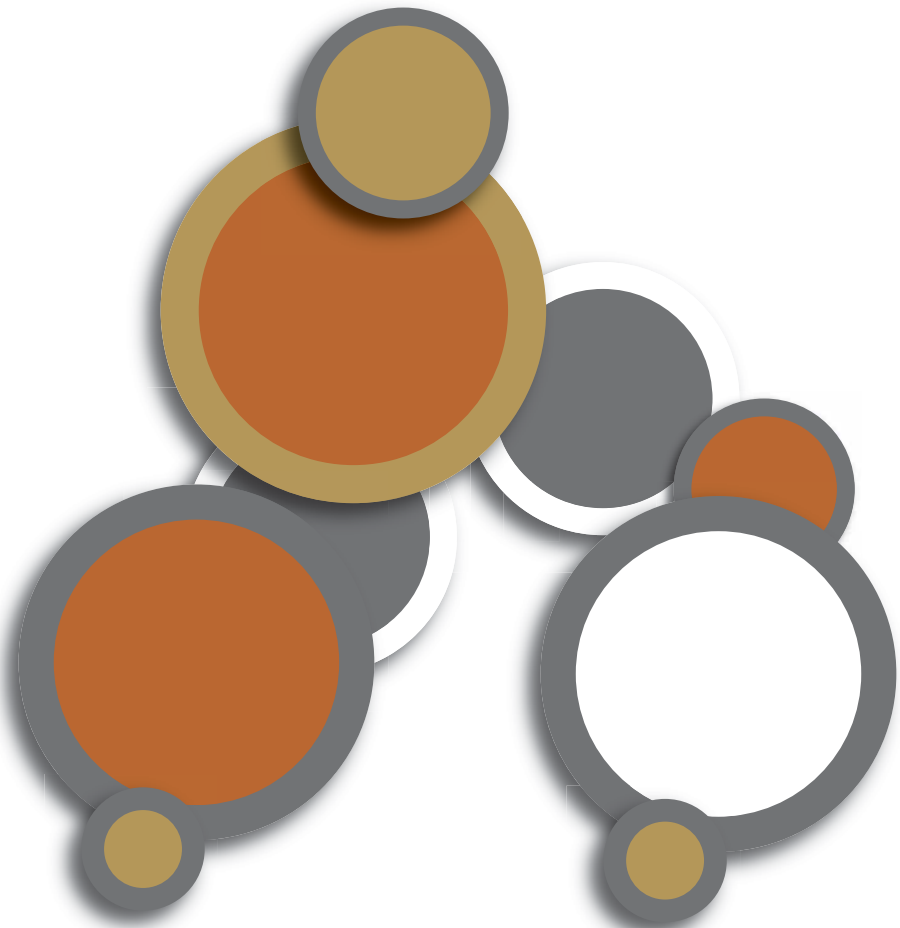
Au cours de ces 60 ans, que de changements au niveau mondial ... Et ce n'est pas le moindre mérite du CIRIEC que d'avoir su évoluer avec son époque tout en veillant à maintenir son caractère scientifique. Mais si les envolées lyriques et militantes des débuts ont laissé peu à peu la place à un discours plus scientifiquement neutre, l'esprit de Milhaud reste toujours présent et avec lui sa soif inextinguible de justice et de paix.

⁹³ « Procès-verbal de l'Assemblée générale du CIRIEC tenue à Vienne le 25 mai 1961 » in *Nouvelles du C.I.R.I.E.C. Bulletin interne*, n°10, juin 1961, p. 20.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ACI** – Alliance coopérative internationale
- AdöG** – *Arbeitsgemeinschaft der österreichischen Gemeinwirtschaft* – Communauté de travail de l'économie collective autrichienne
- AIM** – Association intercommunale de mécanographie (Belgique)
- ALE** – Association liégeoise d'électricité (Belgique)
- ALG** – Association liégeoise du gaz (Belgique)
- ALM** – Association liégeoise de mécanographie (Belgique)
- BIT** – Bureau international du travail
- CARHOP** – Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (Belgique)
- CECA** – Communauté européenne du charbon et de l'acier
- CGER** – Caisse générale d'épargne et de retraite (Belgique)
- CGSLB** – Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique
- CGSP** – Centrale générale des services publics (Belgique)
- CIRIEC** – Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective ; Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (depuis 1974)
- CISL** – Confédération internationale des syndicats libres
- CODEP** – Coop-Dépôts (Belgique)
- CSC** – Confédération des syndicats chrétiens (Belgique)
- ENAP** – École nationale d'administration publique (Canada)
- EPC** – Économie populaire de Ciney (Belgique)
- FAO** – *Food and Agriculture Organization of the United Nations* - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FEBECOOP** – Fédération belge de l'économie sociale et coopérative
- FGTB** – Fédération générale du travail de Belgique
- FMSS** – Fédération des mutualités socialistes et syndicales (Belgique)
- FNCC** – Fédération nationale des coopératives de consommation (France)
- FO** – Force ouvrière (France)
- GöW** – *Gesellschaft für öffentliche Wirtschaft* - Association de l'économie publique (Allemagne)
- IHOES** – Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (Belgique)
- OIT** – Organisation internationale du travail
- OMS** – Organisation mondiale de la santé
- ONU** – Organisation des Nations unies
- OPHACO** – Office des pharmacies coopératives de Belgique
- POB** – Parti ouvrier belge
- PSB** – Parti socialiste belge
- SFIO** – Section française de l'Internationale ouvrière
- SMAP** – Société mutuelle des administrations publiques (Belgique)
- SNCI** – Société nationale de crédit à l'industrie (Belgique)

- SOCOLIÉ** – Société coopérative liégeoise d'électricité (Belgique)
ULB – Université libre de Bruxelles (Belgique)
UNESCO – *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* -
Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UQAM – Université du Québec à Montréal (Canada)
USC – Union suisse des coopératives de consommation
USS – Union syndicale suisse



LISTE DES PERSONNES CITÉES DANS LE TEXTE

Leurs fonctions ont été citées à titre indicatif au moment de leur contact et/ou relation avec le CIRIEC

ANGELOPOULOS, Angelos – Professeur à l’université d’Athènes ; professeur à l’école des sciences politiques « Panteios » (Athènes) ; président de l’Association hellénique de planification. Il est à l’origine de la création de la section hellénique en 1956.

AURIOL, Vincent – Homme politique socialiste français, Président de la IV^e République (1947-1954).

BAEYENS, André – Adjoint au secrétariat de la section belge du CIRIEC en 1955 ; membre du Directoire de l’industrie charbonnière (1961-1972) ; secrétaire général du ministère des Affaires économiques (1971-1992).

BAILLY, Charles – Échevin, puis bourgmestre de la Ville de Liège (1973-1976) ; administrateur de La Maison liégeoise (1959).

BARBIER, Charles-Henri – Membre de la direction de l’USC ; membre du comité exécutif de l’ACI et du CIRIEC.

BLUM, Léon – Homme politique socialiste français, fondateur du journal *Le Populaire*. Président du premier gouvernement du Front populaire (juin 1936-juin 1937) et Président de la IV^e République (déc. 1946-janv. 1947) ; directeur de la délégation française à l’UNESCO.

BOGNAR, Jozses – Professeur d’économie politique à l’université de Budapest et membre du Parlement.

BRATSCHI, Robert – Président de l’Union syndicale suisse ; président de la Fédération internationale des ouvriers des transports.

BRICTEUX, Armand – Secrétaire de l’Association belge pour le progrès social.

BROUHON, Hervé – Voir notice biographique p. 59.

BRUNFAUT, Fernand – Architecte, conseiller communal de Bruxelles (1921-1958) ; conseiller provincial du Brabant (1921-1925) ; député de l’arrondissement de Bruxelles (1925-1961) ; vice-président de la Chambre des représentants (mars-nov. 1946 et 1947-1961) ; administrateur de la Prévoyance sociale ; président du comité permanent de l’Office national pour l’achèvement de la jonction Nord-Midi.

BRUSSON, Joseph – Directeur des services techniques de la Fédération générale du travail de Belgique, section Liège-Huy-Waremme.

BUISSERET, Auguste – Voir notice biographique p. 26.

BUSET, Max – Homme politique (POB-PSB) ; sénateur de l’arrondissement de Thuin (1932-1959), ministre d’État ; président du Parti socialiste belge (1945-1959) ; membre de l’Assemblée commune de la CECA (1952-1954).

CALAME, Germaine – Secrétaire du CIRIEC international de 1954 à 1986.

CHAPUT, Charles – Voir notice biographique p. 58.

CLÉMENT, Hubert – Conseiller d’État luxembourgeois et bourgmestre d’Esch-sur-Alzette.

CLERDENT, Pierre – Avocat près la cour d’appel de Liège (1934-1945) ; gouverneur des Provinces de Luxembourg (1946-1953) et de Liège (1953-1971) ; fondateur de la Société provinciale d’industrialisation ; président du Conseil économique wallon (1962-1968).

COLLE, Armand – Président national de la CGSLB.

COTY, René – Homme politique français. Président de la IV^e République de 1954 à 1958.

DARDEL, Georges – Homme politique français (SFIO) ; maire de Puteaux ; conseiller général de la Seine ; président du comité d’organisation du III^e Congrès international d’économie collective.

DE BROUCKÈRE, Louis – Homme politique belge (POB) ; professeur à l’ULB ; directeur du *Peuple* (1907-1910) ; conseiller provincial du Brabant (1900-1906) ; président de l’Internationale socialiste (1934-1938) ; ministre d’État en 1945.

DEFISE, Gustave – Directeur de la Société générale coopérative de Micheroux ; vice-président de l’Union coopérative (Belgique).

DEHOUSSE, Fernand – Homme politique belge (PSB) ; professeur à l’université de Liège (faculté de Droit) ; sénateur (1950-1971) ; membre de l’Association commune CECA (1952-1958) ; membre de l’Assemblée consultative du Conseil de l’Europe (1954-1961) ; président de l’Assemblée (1956-1959) ; parlementaire européen (1958-1965 et 1968).

DELBOUILLE, Maurice – Voir notice biographique p. 27.

DELEON, Ašer – Membre de l’Union des associations des économistes yougoslaves, initiateur puis vice-président de la section yougoslave du CIRIEC (1954) ; secrétaire du conseil central de l’Union des syndicats de Yougoslavie ; président du comité d’organisation du IV^e Congrès international d’économie collective.

DENIS, Maurice – Échevin des Services industriels de la Ville de Liège ; chargé de l’organisation du II^e Congrès international de l’économie collective (Liège).

DEPRESSEUX, Félix – Bâtonnier de l’ordre des avocats, vice-président de la section provinciale liégeoise du CIRIEC.

DEREAU, Louis – Secrétaire général de la Confédération des syndicats chrétiens (1946-1972).

DESMET, Louis – Directeur de la société coopérative « Au Progrès » ; sénateur de la Province de Hainaut (1950-1965).

DE SPIEGELEER, Aimé – Directeur du Centre d’études coopératives (Belgique).

DETIÈGE, Leona – Femme politique belge (SPA) ; secrétaire d’État aux Pensions (1988-1992) ; ministre régionale flamande de l’Emploi et du Travail (1992-1995) ; bourgmestre de la Ville d’Anvers (1995-2003) ; actuelle présidente du CIRIEC international et de sa section belge.

DJILAS, Milovan – Membre du bureau politique du Parti communiste yougoslave à partir de 1940 puis président du Parlement fédéral, il est exclu du parti en 1954 pour ses prises de position non orthodoxes. À partir de 1955, il est arrêté et emprisonné à plusieurs reprises en raison de ses déclarations à des correspondants étrangers et pour divulgation de « secrets d’État ». Il est amnistié en 1966.

DUTILLEUL, Émile – Voir notice biographique p. 28.

GAUSSET, Georges – Président de la Société générale des coopératives de consommation de France ; président du Comptoir national d'escomptes.

GÉLARD, Yvonne – Voir SCHREDER Yvonne.

GENOT, André – Cofondateur de la CGSP (1945), président de la CGSP régionale de Namur (1949), secrétaire adjoint (1950-1953) puis secrétaire national (1953-1961) de la FGTB.

GERLACHE, Marcel – Chef du service d'études de la FGTB.

GINSBURG, David – Homme politique britannique ; secrétaire aux recherches du Labour Party.

G-ORSINI, René – Directeur des services techniques de la Société générale des coopératives de consommation ; directeur, secrétaire général (1954) et trésorier de la section française du CIRIEC.

GOTHOT, Victor – Professeur à l'université de Liège (faculté de Droit).

GRUSELIN, Paul – Bourgmestre de la Ville de Liège (1945-1958).

HANCK, Joseph – Journaliste et syndicaliste luxembourgeois ; administrateur de la section belge du CIRIEC (1958-1961).

HANSE, Jules – Membre constituant de la section belge du CIRIEC (1951) ; vice-président, puis président de la SMAP ; administrateur du Crédit communal de Belgique (1957) ; vice-président du Conseil provincial du Brabant (1957).

HASSELMAN, Erwin – Membre du conseil du *Zentralverband Deutscher Konsumgenossenschaften* (Fédération allemande des coopératives de consommation).

HAVERLAND, Joseph – Directeur général de la SMAP de 1956 à 1984.

HERRIOT, Edouard – Homme politique français (Parti radical) ; président du Conseil de France (en 1924, 1926 et 1932) ; président du Parti radical (1932-1935) ; président de la Chambre (1936) ; président de l'Assemblée nationale française (1947-1953) ; maire de Lyon ; président d'honneur du Conseil des communes d'Europe.

HIRSCHFELD, André – Ingénieur agronome ; administrateur de l'Union des coopérateurs de la région parisienne ; professeur au Collège coopératif et à l'Institut des hautes études de droit rural (Paris) ; secrétaire général de la section française du CIRIEC (1957).

HUMBERT-DROZ, Jules – Secrétaire central du Parti socialiste suisse ; membre du comité exécutif du CIRIEC.

HUTOY, Henri – Voir notice biographique p. 29.

HUYSMANS, Camille – Homme politique belge (POB-PSB) ; secrétaire (1905-1922), puis président (1939-1944) de la II^e Internationale socialiste ; bourgmestre d'Anvers (1933-1940 et 1944-1946) ; président de la Chambre (1936-1939) ; ministre d'État (à partir de 1945) ; Premier Ministre (juill. 1946-nov. 1947).

JAURÈS, Jean – Homme politique français ; député du Tarn ; maire adjoint à l'Instruction publique de Toulouse (1890-1893) ; fondateur et directeur du quotidien *L'Humanité*. Partisan de l'unité socialiste, il est l'un des artisans de la création de la SFIO.

JOSZ, Claude – Syndicaliste CSC.

JOUHAUX, Léon – Vice-président de la Fédération syndicale mondiale (1945); président du Conseil économique de France (1947); président du syndicat FO (1948); Prix Nobel de la Paix (1951).

KORAĆ, Miladin – Professeur à l'université de Belgrade; vice-président de la section yougoslave du CIRIEC.

LABROUSSE, Ernest – Docteur en histoire économique; titulaire de la chaire d'histoire économique à la Sorbonne; directeur de la *Revue socialiste* (1947-1954); directeur de cabinet de Léon Blum et vice-président du Conseil des ministres (1946).

LAMAZIÈRE, Daniel – Consul général de France.

LAMBERT, Paul – Voir notice biographique p. 37.

LAROCK, Victor – Homme politique belge (PSB); directeur politique du *Peuple* (1944-1954); ministre du Commerce extérieur (1954-1957); ministre des Affaires étrangères (1957-1958).

LASSERRE, Georges – Économiste français; professeur à la faculté de Droit de Lyon (1945-1950), puis à la faculté de Droit et des Sciences économiques et à l'université Paris I; membre du Conseil économique (1947-1951); membre du comité national de la FNCC et du comité directeur de l'Institut des études coopératives; président du Christianisme social.

LAVERGNE, Bernard – Économiste français; professeur à la faculté de Droit de Paris; directeur à partir de 1921 de la *Revue des études coopératives* et de l'*Année politique et économique*.

LEBON, Carl – Échevin du Commerce et de la Navigation de la Ville d'Anvers.

LECLERCQ, Joseph – Voir notice biographique pp. 24-25.

LEJEUNE, Jules – Professeur à l'université de Liège (faculté de Droit); président de l'École supérieure de sciences commerciales et économiques (1947-1948).

LEMAIRE, Henri – Directeur de la Prévoyance sociale à Bruxelles (1955-1995) puis président du conseil d'administration (1974-1995); secrétaire du comité Assurances de l'ACI (1946-1969); administrateur de CODEP (1952-1969); administrateur de la CGER; président du conseil d'administration de la société d'édition *Le Peuple* (1957-1969); président de FEBECOOP.

LÉVESQUE, Benoît – Professeur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et à l'université du Québec à Montréal (UQAM); actuel président du Conseil scientifique international du CIRIEC.

LÉVY-BRUHL, Henri – Professeur de droit romain à l'université de Paris; directeur de l'Institut de droit romain; président de l'Institut français de sociologie; membre du comité constitutionnel.

LISTRÉ, Georges – Secrétaire général de l'Union coopérative (Belgique).

LUPPENS, Léa – Secrétaire engagée comme assistante d'André Schreurs pour la préparation du congrès de Liège.

LUTFALLA, Georges – Président-Directeur général de la société d'assurances « La Nationale »; rédacteur en chef de la *Revue d'économie politique*; secrétaire de l'Institut français de sociologie; membre du Conseil économique.

MARCHAL, Jean – Économiste français ; professeur à la faculté de Droit de Nancy ; fondateur de la *Revue économique* (1950) ; membre du comité consultatif des universités ; membre du Conseil économique et social.

MERLOT, Joseph-Jean (dit J.J.) – Homme politique belge (PSB) ; bourgmestre de Seraing (1947-1969) ; membre de la Chambre des représentants (1954-1969) ; vice-président du Conseil des communes d'Europe ; ministre des Travaux publics (1961-1962).

MERLOT, Joseph – Homme politique belge (POB) ; bourgmestre de Seraing (1921-1946) ; député de l'arrondissement de Liège (1924-1958) ; plusieurs fois ministre entre 1936 et 1949 (dont ministre des Pensions en 1948-1949) ; ministre d'État (à partir de 1945) ; président de la SMAP (1928-1959).

MEYER, Andreas – Rédacteur du *Schweizer-Konsumverein* à l'USC ; président de la section suisse du CIRIEC (1954).

MIJIĆ, Dorde – Conseiller supérieur au Conseil exécutif fédéral (Yougoslavie).

MILHAUD, Edgard – Voir notice biographique pp. 14-15.

MILHAUD, Maurice – Fils d'Edgard Milhaud. Technicien au BIT (à partir de 1920), il est chargé en 1946 de créer la division des Affaires sociales au Secrétariat des Nations unies de New York. Il devient directeur du Bureau européen de l'administration de l'assistance technique (1949-1961). Concepteur du programme européen de service social des Nations unies, il se voit chargé par cet organisme de missions socio-économiques en Afrique et en Amérique centrale (à partir de 1961).

MOLLET, Guy – Homme politique français (SFIO) ; secrétaire général de la SFIO (1946-1969) ; président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1954-1956) ; président du Conseil (fév. 1956-juin 1957).

MÖRI, Jean – Secrétaire de l'Union syndicale suisse.

MORTARA, Alberto – Fondateur, puis secrétaire général de la section italienne du CIRIEC.

MORVAL, mademoiselle – Secrétaire de la section belge du CIRIEC.

NACHEZ, Georges – Échevin des Régies de la Ville de Gand ; administrateur de la Prévoyance sociale.

NOBS, Ernst – Homme politique suisse (PSS) ; premier conseiller fédéral socialiste (1943-1951).

OPDRECHT, Hans – Président du Parti socialiste suisse et membre du Conseil national.

PERROUX, François – Directeur de l'Institut de sciences économiques appliquées ; membre du comité exécutif et directeur de l'*International Association for Research in Income and Health* (1949) ; membre de l'Institut international de statistiques et du Comité supérieur du revenu national.

PIRSON, Nicolas – Chef de division honoraire à l'administration communale de Seraing, secrétaire-trésorier de la section belge du CIRIEC (à partir de 1951).

POURET, René – Avocat honoraire et député permanent de la Province de Liège.

PRÖBSTING, Karl – Directeur de l'*Arbeitsgemeinschaft der österreichischen Gemeinwirtschaft* (Communauté de travail de l'économie collective autrichienne) ; membre du conseil d'administration de la *Österreichische Forschungs- und Informationsstelle für Gemeinwirtschaft* (Centre autrichien de recherches et d'information sur l'économie collective) ; directeur de *Stadtwerke Wien* ; directeur de la section autrichienne du CIRIEC ; président de la commission d'organisation du CIRIEC.

QUADEN, Guy – Professeur d'économie à l'université de Liège ; directeur du Centre international et secrétaire général de la section belge du CIRIEC de 1978 à 1990 ; actuel gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

RAMADIER, Paul – Homme politique français ; maire de Decazeville, président du Conseil des ministres (janv.-nov. 1947), ministre de la Défense nationale (1948-1949) et des Affaires économiques (1956-1957) ; président de la section française du CIRIEC et vice-président du CIRIEC.

RAUSCHER, Franz – Secrétaire d'État ; président de la *Österreichische Forschungs- und Informationsstelle für Gemeinwirtschaft* (Centre autrichien de recherches et d'information sur l'économie collective).

RENARD, André – Syndicaliste belge ; cofondateur et secrétaire général adjoint de la FGTB ; président de la FGTB Huy-Waremme et de la Fédération syndicale des métallurgistes de la province de Liège - FGTB (1956-1962).

REY, Jean – Homme politique libéral belge ; ministre de la Reconstruction (1949-1950) et des Affaires économiques (1954-1958) ; président du Conseil des ministres de la CECA (1954-1956) ; président de la Commission des Communautés européennes (1967-1970).

ROUANET, Gabriel – Secrétaire adjoint de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé – Force ouvrière ; secrétaire de syndicat – Force ouvrière (France).

SCHREDER, Yvonne (épouse GÉLARD) – Secrétaire de la section belge et du Centre international du CIRIEC (1956-1957 à 1993).

SCHREURS, André – Jeune licencié en sciences politiques, il assure le secrétariat du II^e Congrès international de l'économie collective (Liège). Premier directeur du Palais des Congrès de Liège (1957-1983).

SCHÜRCH, Charles – Secrétaire de l'Union syndicale suisse.

SERWY, Willy – Secrétaire général de la Société générale coopérative de Belgique.

SIDHWA, R.K. – Ministre d'État des Affaires intérieures ; maire de Karachi ; président de la *Federation of All-India Local Authorities* (Fédération pan-indienne des autorités locales).

SOMERITIS, Stratis D. – Avocat et vice-président de la Ligue socialiste de Grèce ; président de la section hellénique du CIRIEC à partir de 1956.

THIRY, Bernard – Professeur d'économie à l'université de Liège ; directeur général du Centre international et directeur de la section belge du CIRIEC de 1990 à aujourd'hui ; directeur des relations internationales d'Ethias.

THOMAS, Albert – Homme politique français proche de Jaurès, membre du gouvernement français pendant la Première Guerre mondiale, premier directeur général du Bureau international du travail (1920-1932).

THÔNE, René – Député permanent de la Province de Hainaut ; membre de l'Union des coopérateurs du Bassin de Charleroi (Belgique).

TITO (BROZ, Josip, dit) – Homme d'État yougoslave ; président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (1953-1980) ; secrétaire général du Parti communiste yougoslave, puis président de la Ligue des communistes de Yougoslavie.

TOUTAIN, J.-C. – Rédacteur de la revue *Europe de l'Est et Union soviétique*.

TREINA, Jean – Conseiller d'État du canton de Genève (chargé du département du Commerce et de l'Industrie) ; membre du comité exécutif du CIRIEC ; vice-président de la section suisse du CIRIEC (1954).

TROCLET, Léon-Éli – Homme politique belge (POB/PSB) ; sénateur (1944-1968) ; ministre de la Prévoyance sociale (1945-1946), des Affaires économiques (1946) et du Travail et de la Prévoyance sociale (1946-1949 et 1954-1958) ; ministre d'État (à partir de 1969). Connu comme le « père de la Sécurité sociale belge ».

VAN BELLE, François – Homme politique belge (PSB) ; échevin, puis bourgmestre de Tilleur ; député de 1919 à 1958 ; vice-président de la Chambre (1936-1958) ; vice-président de la Chambre des représentants ; président de la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération de Liège et extensions.

VENTEJOL, Gabriel – Syndicaliste français ; secrétaire national de Force ouvrière.

VERHEVEN, Guillaume – Ingénieur ; Premier Échevin de la Ville de Bruxelles.

VINCK, Émile – Secrétaire général de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux.

VUKOVICH, Andreas – Directeur de la *Zentralverband der österreichischen Konsumgenossenschaften* (Fédération nationale des coopératives de consommation d'Autriche) ; membre du conseil d'administration de la *Österreichische Forschungs- und Informationsstelle für Gemeinwirtschaft* (Centre autrichien de recherches et d'information sur l'économie collective) ; vice-président du CIRIEC.

WEBER, Max – Président de la Direction de l'Union suisse des coopératives de consommation, membre du Conseil national et professeur à l'université de Berne.

WEISSER, Gerhard – Professeur au *Forschungsinstitut für Sozial- und Verwaltungswissenschaften an der Universität Köln* (Institut de recherches en sciences sociales et administratives de l'université de Cologne).

WIGNY, Pierre – Juriste et homme politique belge, ministre des Colonies (1947-1950), des Affaires étrangères (1958-1961) et de la Justice (1965-1968) ; membre de l'Assemblée commune de la CECA (1952) et du Parlement européen (1958).

YERNA, Jacques – Syndicaliste belge ; secrétaire national (1959-1962) puis président national (1962-1983) de Gazelco (syndicat socialiste des gaziers et des électriciens) ; secrétaire de la régionale FGTB de Liège-Huy-Waremme (1962-1988).



www.csc-en-ligne.be



www.acv-online.be



Une eau de bonne compagnie
www.cile.be



OPHACO

OFFICE DES PHARMACIES COOPERATIVES DE BELGIQUE
Union Professionnelle Reconnue
VERENIGING DER COOPERATIEVE APOTHEKEN VAN BELGIE
Erkende Beroepsvereniging



Section belge du Centre International
de Recherches et d'Information
sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative – asbl



CIRIEC asbl
Université de Liège – Bât. B33, bte 6 – BE-4000 Liège
Tél. +32 (0)4 366 27 46 - Fax +32 (0)4 366 29 58
e-mail : ciriec@ulg.ac.be - <http://www.ulg.ac.be/ciriec>

ISBN : 978-2-9600129-1-0